

*Ministère de la Culture
Conseil Régional de Bretagne
Conseil Général des Côtes d'Armor
Communauté de Communes Plancoët-Val d'Arguenon
Commune de Corseul*

***CORSEUL
(FANUM MARTIS)***

**FOUILLE PROGRAMMÉE DE
MONTERFIL II**

Programme pluriannuel

1996-1998

II^{ème} Année

Hervé KEREBEL

1452

1997 JUN 21

Ministère de la Culture
Conseil Régional de Bretagne
Conseil Général des Côtes d'Armor
Communauté de Communes Plancoët-Val d'Arguenon
Commune de Corseul

Durée de la fouille : 16 juin - 28 juin 1997 2 semaines

Superficie abordée : 300 m² **CORSEUL**

Fouilleurs bénévoles **(FANUM MARTIS)**

Romain Le Corre

FOUILLE PROGRAMMEE DE
MONTERFIL II
Programme pluriannuel
1996-1998
II^{ème} Année

Moyens financiers de l'opération 1997 :

Coûts salariaux :	12 mois d'archéologue municipal	178 260 francs
Fonctionnement :	Frais de gestion	15 000 francs
	Chantier de fouille	24 000 francs
	Dépôt de fouille	10 300 francs
	Restauration mobilier	12 200 francs
	Etudes diverses	60 000 francs
	Total :	121 500 francs
Budget global :		300 000 francs

Apports financiers hors contrat de pluri en 1997 :

- Poste d'objecteur de conscience (3 mois) : Ministère des affaires sociales
- Dépôt de fouilles de Corseul : Electricité et téléphone pris en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Hervé KEREBEL

CORSEUL, MONTERFIL II 1997

PREMIERE PARTIE : II^{ème} année de programme pluriannuel

Durée de la fouille : 16 juin - 28 juin 1997 2 semaines

Superficie abordée : 300 mètres de tranchée

Fouilleurs bénévoles :

Romuald Ferrette
 Vincent Damour
 Boris Kerampran
 Jean Noël Daheron
 Christine Kerébel

DEUXIEME PARTIE :

L'APPORT DES NOUVELLES DONNEES

Moyens financiers de l'opération 1997 :

Coûts salariaux :	12 mois d'archéologue municipal	178 260 francs
Fonctionnement :	Frais de gestion	15 000 francs
	Chantier de fouille	24 000 francs
	Dépôt de fouille	10 300 francs
	Restauration mobilier	12 200 francs
	Etudes diverses	60 000 francs

Total : 121 500 francs

Budget global : 300 000 francs

Apports financiers hors contrat de plan en 1997 :

- Poste d'objecteur de conscience (3 mois) : Ministère des affaires sociales
- Dépôt de fouilles de Corseul : Electricité et téléphone pris en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

CONCLUSION

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE :

LES SONDAGES DE LA PARCELLE AB.452

I. Les photographies aériennes du Centre d'Etude et de Recherches Archéologiques d'Alet (Ce.R.A.A.)

II. Les sondages et les vestiges dans la parcelle AB.452

La trame antique dans la réserve archéologique

Les nouveaux bâtiments de l'îlot central de Monterfil

A l'est du quartier

Au nord du quartier

A l'ouest du quartier

DEUXIEME PARTIE :

L'APPORT DES NOUVELLES DONNEES

L'ETUDE DU PLAN DE LA VILLE ANTIQUE

Extension vers le nord

Extension vers le sud

Extension vers l'est

Extension vers l'ouest

TROISIEME PARTIE :

ANALYSE ARCHITECTURALE DES EDIFICES DE MONTERFIL II

Evolution des quartiers de Monterfil II

Les bâtiments de l'îlot central

Les bâtiments du quartier sud

Les portiques des façades

CONCLUSION

Inventaire des figures :

- Fig. 1 :** Vue aérienne de la réserve archéologique de Monterfil
- Fig. 2 :** Plan de la ville antique d'après les interprétations de Loïc Langouët.
- Fig. 3 :** La réserve archéologique de Monterfil, localisation des sondages dans la parcelle AB.452
- Fig. 4 :** Sondage 5, vue de la rue est-ouest n° 2.
- Fig. 5 :** Sondage 4, vue de la rue est-ouest n° 2.
- Fig. 6 :** Sondage 2, vue d'ensemble de l'aire de circulation est.
- Fig. 7 :** Sondage 2, vue rapprochée de l'aire de circulation est.
- Fig. 8 :** Sondage 5, vue de l'aire de circulation ouest.
- Fig. 9 :** Plan des vestiges de la *domus* de la façade orientale de l'îlot central de Monterfil
- Fig. 10 :** Sondage 2, vue de la structure rectangulaire au sud de l'entrée charretière est.
- Fig. 11 :** Sondage 2, vue rapprochée de la structure quadrangulaire.
- Fig. 12 :** Vue du prolongement, dans les sondages 1 et 2, du mur pignon du bâtiment.
- Fig. 13 :** Sondage 1, vue de l'angle nord-est de la *domus* est.
- Fig. 14 :** Sondage 1, vue de l'extrémité ouest de la galerie portique du pignon nord.
- Fig. 15 :** Sondage 2, le fragment de stylobate installé en bordure du mur du portique.
- Fig. 16 :** Plan des vestiges du bâtiment à l'hypocauste de la façade occidentale de l'îlot central de Monterfil.
- Fig. 17 :** Sondages 5, 6 et 7, vue de l'hypocauste à partir du sud. En arrière plan, la cour au sol de schiste.
- Fig. 18 :** Sondage 7, l'hypocauste vu à partir de l'ouest.
- Fig. 19 :** Vue rapprochée de l'angle sud-est de l'hypocauste.
- Fig. 20 :** Sondage 7, la pièce de travail au sol d'argile jaune à l'ouest de l'hypocauste.
- Fig. 21 :** En limite du sondage 7, vue du parement du mur sud de la pièce de travail.
- Fig. 22 :** Sondage 5, la cour au sol de schiste installée entre l'hypocauste et l'entrée charretière ouest.
- Fig. 23 :** Sondage 7, le bâtiment à l'hypocauste vu de l'est.
- Fig. 24 :** Sondage 7, vue rapprochée de la petite structure rectangulaire.
- Fig. 25 :** Sondage 5, vue de l'aménagement en terrasse de l'îlot central de Monterfil II.
- Fig. 26 :** Essai de modélisation du parcellaire urbain antique.
- Fig. 27 :** Extrait du cadastre napoléonien de la commune de Corseul.
- Fig. 28 :** Restitution architecturale de la façade du quartier sud de Monterfil II
- Fig. 29 :** Restitution architecturale de la façade méridionale du quartier central de Monterfil II. (bâtiment commercial du I^{er} siècle, horizon II).
- Fig. 30 :** Restitution architecturale de la façade méridionale du quartier central de Monterfil II. (état correspondant au III^{ème} siècle, horizon IV).

Afin d'approfondir notre réflexion sur le parcellaire urbain de la ville antique, le programme de recherche sur le site Monterfil II prévoyait, pour l'année 1997, une série de sondages non destructeurs dans la deuxième parcelle de la réserve (AB.452) située en amont de celle abordée depuis 1986. Ces travaux devaient nous permettre de valider les interprétations de photographies aériennes réalisées par le Centre d'Etudes et de Recherches Archéologiques d'Alet (Ce.R.A.A.) et surtout de positionner avec précision les structures dégagées, cette dernière démarche ayant aussi pour objectif de tenter d'apporter des éléments à la compréhension de l'organisation parcellaire de l'îlot installé au nord de la rue principale de Monterfil II.

La volonté de mettre en évidence l'organisation spatiale de ce secteur de la réserve répondait donc au souhait de disposer :

- d'informations susceptibles d'accroître nos connaissances sur le parcellaire urbain entrevu sur la parcelle AB.79 et,
- de nouveaux éléments architecturaux venant compléter les données que nous disposions déjà pour la façade méridionale du quartier nord de Monterfil.

Le programme initial prévoyait aussi une poursuite des études annexes. Depuis quelques années, nos travaux quittent le cadre restreint du site de Monterfil II et concernent de plus en plus la totalité de la ville antique. Ainsi, les réflexions menées entre 1993 et 1995 au sein d'un projet collectif de recherche ont été poursuivies. Des documents telles les photographies aériennes du Ce.R.A.A. ont été en partie repris. Une amorce d'étude des clichés de l'Institut Géographique National a également été entamée par M. Gauthier au service "Carte archéologique" du S.R.A. Bretagne. Le cadastre napoléonien est aussi en cours d'étude. Au premier abord, les traces du parcellaire urbain antique ne pas semblent avoir été conservées sur ce document. Toutefois, quelques éléments, essentiellement de la trame viaire, pourraient perdurer dans le paysage avec cependant pour certains, de légers décalages par rapport aux rues antiques repérables sur les photographies aériennes.

Concernant le site de Monterfil II, les études du mobilier ont été poursuivies. Comme nous l'avions annoncé l'an passé, l'étude des monnaies a été reprise par P.A. Besombes, conservateur au Cabinet des Médailles. Nous ne pouvons que nous réjouir de la qualité du travail réalisé, la plupart des individus ayant été identifiés. Les quelques monnaies tardives (IV^{ème} siècle) découvertes cette année seront également analysées par ce chercheur.

Dans le domaine de la céramique, les réflexions ont été poursuivies ou affinées. Désormais, les études des principaux niveaux du I^{er} siècle et de la première moitié du IInd siècle sont achevées. M. Romuald Ferrette a soutenu, avec succès, sa maîtrise d'histoire sur ce sujet au mois de

septembre dernier. Les travaux de cette année devaient plus particulièrement porter sur des lots provenant d'un remblai mis en place pour l'installation de bâtiments appartenant à la dernière phase d'urbanisme du quartier sud (Horizon IV). Le mobilier céramique y est très important et très varié. On y dénombre de 10 000 à 12 000 tessons. Vu l'importance et la spécificité de cette étude nous avons décidé de confier ce travail à M. Romuald Ferrette pendant trois mois, au sein du service municipal d'archéologie de Corseul et après la fin de son service national. Ce travail constituait pour ce chercheur une poursuite logique de ses réflexions sur la céramique de Corseul aux cours des phases antérieures. Des raisons, financières, indépendantes de notre volonté, ne nous ont pas permis de le recruter cette année. Ce travail n'a donc pu être réalisé et pourrait être reporté à l'année 1998 si ce chercheur est toujours disponible pour sa réalisation. Cette étude devra, d'autre part, être complétée par l'analyse des niveaux tardifs correspondant à la phase d'abandon et de destruction du site (Horizon V).

Enfin, dans le domaine architectural, la collaboration avec M. Enzo Mutarelli s'est également poursuivie. La complexité de la tâche nous avait d'abord incité à limiter nos travaux à la dernière phase architecturale des deux quartiers. Cependant, il s'est rapidement avéré que l'architecture du dernier état des deux quartiers ne pouvait se comprendre que si celle des phases antérieures était aussi abordée. Nous ne pouvions donc pas faire l'économie d'une étude sur les bâtiments antérieurs. Cette démarche, en grande partie déjà réalisée pour le quartier nord, sera poursuivie en 1998 sur le quartier sud. M. Mutarelli devrait donc être à nouveau recruté pour nous aider dans cette tâche.

Ces sondages devaient aussi nous permettre de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de plan d'urbanisme établies par L. Langouët à partir de photographies aériennes. Cette question était d'autant plus importante que l'organisation spatiale des édifices commerciaux de la façade méridionale de ce quartier nous incite à croire que ces constructions fonctionnent en grande partie avec un espace intérieur assez vaste au centre de l'îlot. Déjà, le premier édifice commercial dispose sur son côté nord d'un portique, probablement surmonté d'une deuxième galerie à l'étage, qui ouvre largement le bâtiment sur cette cour. Ensuite, lors de la phase suivante, un couloir d'accès est aménagé entre le portique monumental ouvert sur la rue principale est-ouest de Monterfil et l'intérieur de l'îlot. Nous sommes donc amené à croire que ce bâtiment ne pouvait s'ouvrir que sur une cour intérieure, suffisamment grande, aménagée en retrait de ces bâtiments commerciaux.

Les photographies aériennes (fig. 1) réalisées permettent de discerner, au centre de la parcelle AB 452, une voie, orientée est-ouest, ne semblant pas poser de difficultés particulières (rue secondaire, n° 2) (fig. 1, B). Elle apparaît parallèle à celle de la parcelle AB 79 (rue principale, n° 1).

PREMIERE PARTIE

LES SONDAGES DE LA PARCELLE AB.452

Les vestiges de la parcelle AB.79 tendaient à démontrer l'existence d'une organisation parcellaire établie sur un module équivalant à l'*actus* de 35,52 mètres. Pour mémoire, ce parcellaire est matérialisé, dans le quartier sud, par des *ambitus* délimitant des propriétés contiguës. Dans le quartier nord, un autre *ambitus*, à l'arrière du bâtiment de l'angle sud-est de l'îlot, semblait aussi appartenir à ce système modulaire, cette dernière limite démontrant alors que cette organisation parcellaire ne se bornait pas uniquement aux îlots mais, qu'elle s'étendait sur une superficie plus importante pouvant englober plusieurs quartiers et rues.

A l'inverse du quartier sud, pour lequel nous disposons de données sur quelques constructions au centre de l'îlot, nos connaissances sur le quartier nord ne concernent que les édifices de la façade. Seules, les fouilles de 1996 avaient permis d'aborder l'extrémité sud d'une nouvelle entité architecturale ouverte sur la rue nord-sud orientale du site. Aucun élément ne nous permettait d'envisager, ailleurs, l'organisation intérieure de cet îlot.

I. Les photographies aériennes du Centre d'Etude et de Recherches

Archéologiques d'Alet (Ce.R.A.A.) :

Ces sondages devaient aussi nous permettre de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de plan d'urbanisme établies par L. Langouët à partir de photographies aériennes. Cette question était d'autant plus importante que l'organisation spatiale des édifices commerciaux de la façade méridionale de ce quartier nous incite à croire que ces constructions fonctionnent en grande partie avec un espace intérieur assez vaste au centre de l'îlot. Déjà, le premier édifice commercial dispose sur son côté nord d'un portique, probablement surmonté d'une deuxième galerie à l'étage, qui ouvre largement le bâtiment sur cette cour. Ensuite, lors de la phase suivante, un couloir d'accès est aménagé entre le portique monumental ouvert sur la rue principale est-ouest de Monterfil et l'intérieur de l'îlot. Nous sommes donc amené à croire que ce bâtiment ne pouvait s'ouvrir que sur une cour intérieure, suffisamment grande, aménagée en retrait de ces bâtiments commerciaux.

Les photographies aériennes (fig.1) réalisées permettent de discerner, au centre de la parcelle AB.452, une voie, orientée est-ouest, ne semblant pas poser de difficultés particulières (rue secondaire, n° 2) (fig.1, B). Elle apparaît parallèle à celle de la parcelle AB.79 (rue principale, n° 1).

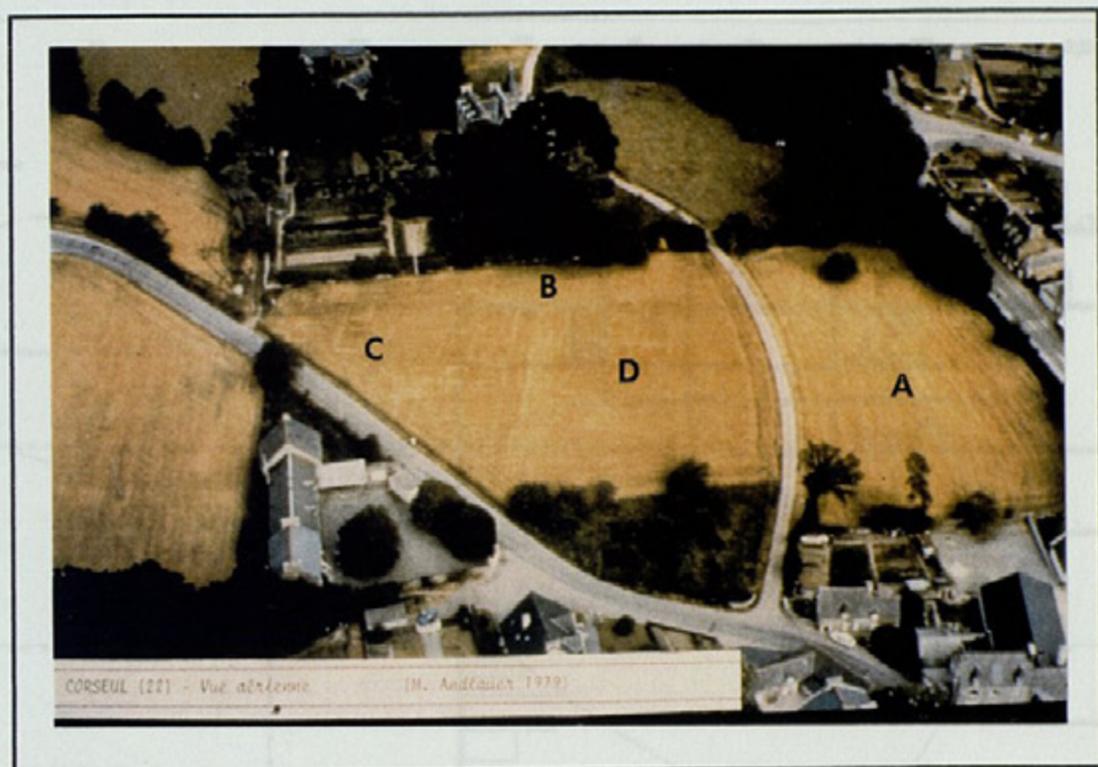


Fig. 1 : Vue aérienne de la réserve archéologique de Monterfil

(Vue prise de l'ouest par L. Andlauer, à gauche, parcelle AB.50, au centre, parcelle AB.452)

- A : parcelle AB.79 fouillée de 1986 à 1996
- B : rue est-ouest (rue n° 2)
- C : *Domus* ?
- D : Boutiques ?

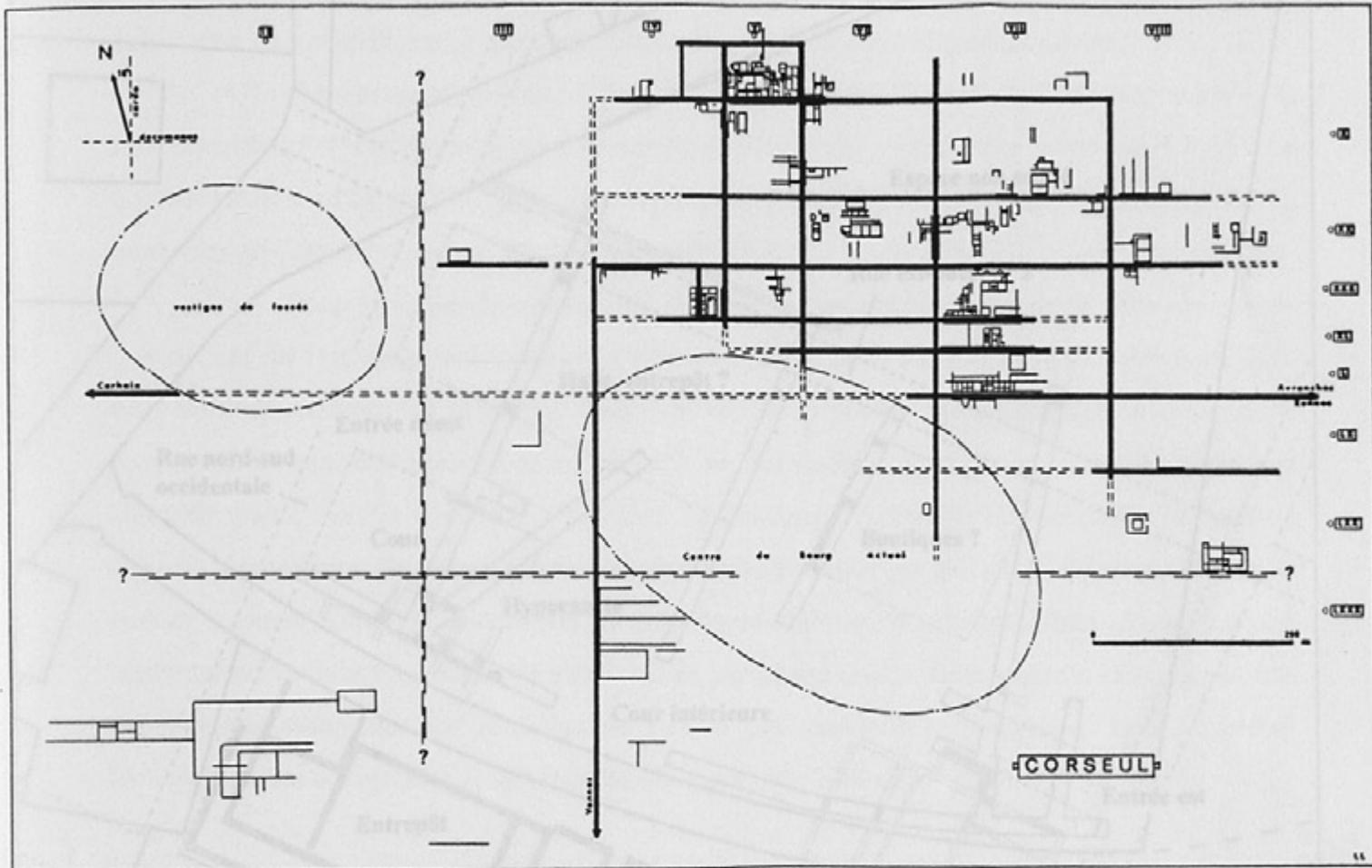


Fig.2 : Plan de la ville antique d'après les interprétations de Loïc Langouët

Fig.3 La réserve archéologique de Monterfil, localisation des sondages dans la parcelle AB.457

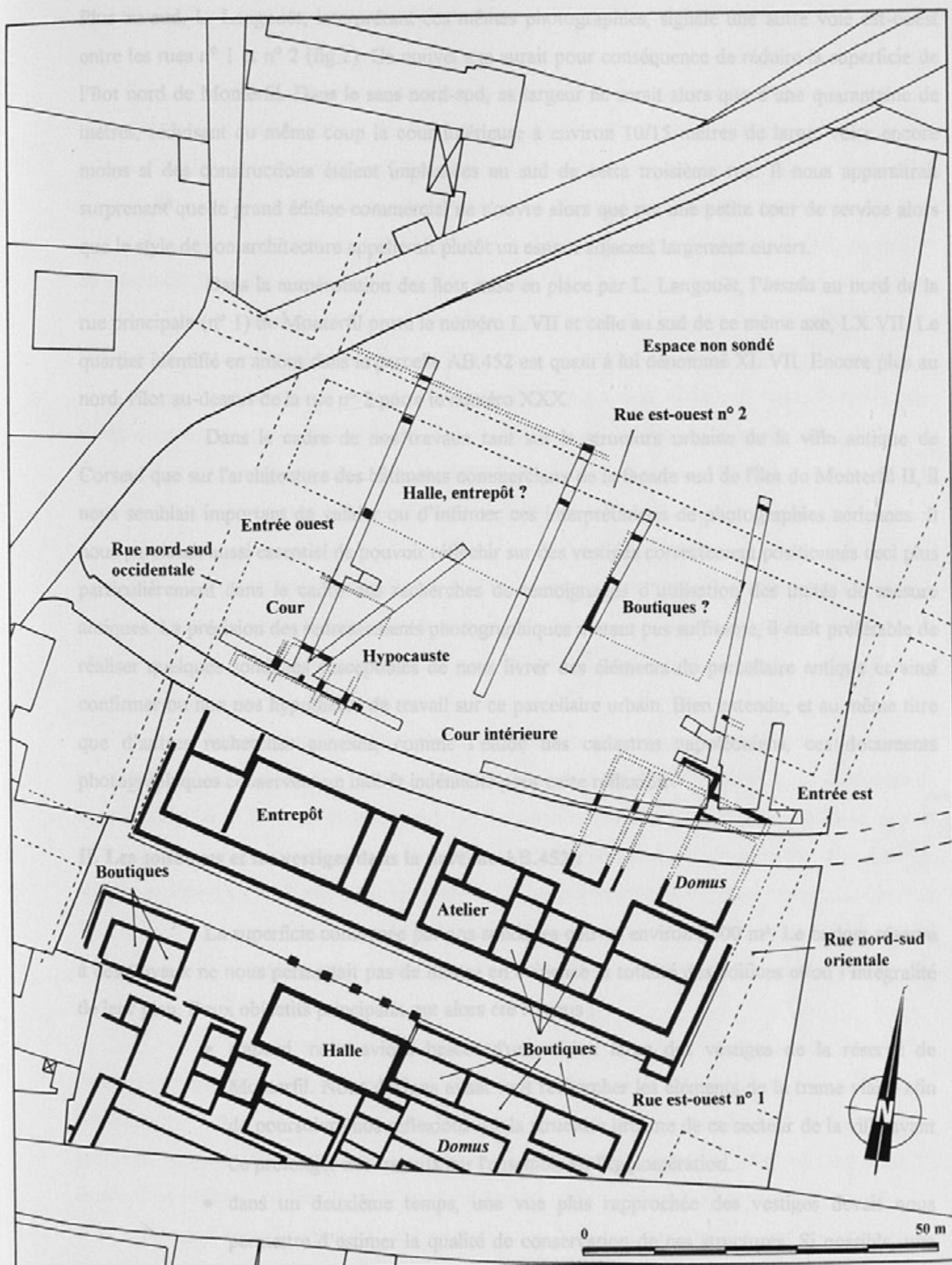


Fig.3 : La réserve archéologique de Monterfil, localisation des sondages dans la parcelle AB.452

Plus au sud, L. Langouët, interprétant ces mêmes photographies, signale une autre voie est-ouest entre les rues n° 1 et n° 2 (fig.2). Ce nouvel axe aurait pour conséquence de réduire la superficie de l'îlot nord de Monterfil. Dans le sens nord-sud, sa largeur ne serait alors que d'une quarantaine de mètres, réduisant du même coup la cour intérieure à environ 10/15 mètres de large, voire encore moins si des constructions étaient implantées au sud de cette troisième rue. Il nous apparaîtrait surprenant que le grand édifice commercial ne s'ouvre alors que sur une petite cour de service alors que le style de son architecture appellerait plutôt un espace adjacent largement ouvert.

Dans la numérotation des îlots mise en place par L. Langouët, l'*insula* au nord de la rue principale (n° 1) de Monterfil porte le numéro L.VII et celle au sud de ce même axe, LX.VII. Le quartier identifié en amont dans la parcelle AB.452 est quant à lui dénommé XL.VII. Encore plus au nord, l'îlot au-dessus de la rue n° 2 porte le numéro XXX.

Dans le cadre de nos travaux tant sur la structure urbaine de la ville antique de Corseul que sur l'architecture des bâtiments commerciaux de la façade sud de l'îlot de Monterfil II, il nous semblait important de valider ou d'infirmer ces interprétations de photographies aériennes. Il nous paraissait aussi essentiel de pouvoir réfléchir sur des vestiges correctement positionnés ceci plus particulièrement dans le cadre des recherches de témoignages d'utilisation des unités de mesure antiques. La précision des redressements photographiques n'étant pas suffisante, il était préférable de réaliser quelques sondages susceptibles de nous livrer des éléments du parcellaire antique et ainsi confirmer ou non nos hypothèses de travail sur ce parcellaire urbain. Bien entendu, et au même titre que d'autres recherches annexes, comme l'étude des cadastres napoléoniens, ces documents photographiques conservent un intérêt indéniable pour cette réflexion.

II. Les sondages et les vestiges dans la parcelle AB.452 :

La superficie concernée par nos sondages couvre environ 3500 m². Le budget réservé à ces travaux ne nous permettait pas de mettre en évidence la totalité des édifices et/ou l'intégralité de leur plan. Deux objectifs principaux ont alors été retenus :

- d'abord, nous avons besoin d'une vision large des vestiges de la réserve de Monterfil. Nous devons avant tout rechercher les éléments de la trame viaire afin de poursuivre nos réflexions sur la structure urbaine de ce secteur de la ville avant de prolonger nos travaux sur l'ensemble de l'agglomération.
- dans un deuxième temps, une vue plus rapprochée des vestiges devait nous permettre d'estimer la qualité de conservation de ces structures. Si possible, une recherche de la fonction des bâtiments était à envisager.

La trame antique dans la réserve archéologique :

Depuis 1994, nous savions que la rangée d'*insulae* nord-sud numérotée VII par Loïc Langouët sur son plan de la ville de 1986, ne pouvait plus conserver une largeur de près de 180 mètres. En effet, la découverte d'une rue nord-sud dans l'extrémité orientale du site de Monterfil II scindait cette large rangée en deux colonnes séparées donc par un axe viaire. Cette année là, nous avons alors intitulé ces deux rangées : VIIa pour la plus occidentale et VIIb pour l'autre, les fouilles de Monterfil II se limitant uniquement à la rangée VIIa. La présence de cette rue orientale de Monterfil laissait désormais présager d'une conservation totale de l'insula L.VIIa dans la réserve de Monterfil. Seule nous manquait alors la position exacte de la limite septentrionale de ce quartier.

A la lueur des photographies aériennes du Ce.R.A.A. et de leurs interprétations, nous avons orienté nos sondages de manière à recouper les rues constituant la trame viaire de la ville antique. Les rues nord-sud est et ouest étant déjà connues, il nous suffisait de repérer, dans la parcelle AB.452, les deux axes est-ouest repérés sur les photographies.

Au centre de la parcelle AB.452, la rue repérée par Loïc Langouët existe bien (fig.1, B). La chaussée large de 6 mètres est constituée d'un niveau de cailloutis d'arène granitique ou de schiste en plaquettes recouvrant une fondation importante de blocs de quartzite. Le revêtement semble avoir disparu en de nombreux endroits (fig.4 et 5).

Sur son plan de la ville antique, L. Langouët signale également un autre axe séparant les rangées d'*insulae* L et XL à environ une quarantaine de mètres au nord de la rue principale de Monterfil II (rue n° 1). A cet emplacement, nos sondages ont révélé, à l'ouest et à l'est et au contact des deux rues nord-sud, des espaces de circulation constitués de blocs de quartzite. Celui à l'est dispose encore d'un revêtement damé composé d'éléments de *tegulae* fortement émoussés (fig.6 et 7). Cet aménagement a une largeur, dans le sens nord-sud, d'environ cinq mètres. Il est délimité au sud, par un mur en petit appareil et au nord par les fondations de blocs de quartzite d'un nouveau mur.

A l'ouest, seuls les blocs des fondations de quartzite sont conservés (fig.8). Par endroits tout de même, quelques petits galets ronds témoignent d'un revêtement originel plus soigné. Ce deuxième espace de circulation débute au sud en bordure d'un mur fermant une cour et se prolonge, vers le nord, sur un dizaine de mètres jusqu'à un pilier rectangulaire disposé sans doute en façade d'un édifice. Ces deux espaces de circulation ne se rejoignent pas au centre de la parcelle. En effet, ils sont chacun brutalement interrompus au bout de quelques mètres vers l'ouest pour le premier et l'est pour le second. Entre les deux, sur une distance de plus de cinquante mètres, aucun

vestige en place ne semble apparaître. Les quelques niveaux effleurés par les sondages n'apparaissent pas très homogènes et comprennent semble-t-il, de nombreux éléments de destruction. Il peut aussi s'agir de couches remaniées ou perturbées lors, peut-être, de la récupération des blocs de cette éventuelle rue est-ouest si bien sûr les deux aménagements, à l'est et à l'ouest se rejoignaient réellement pour constituer un tel axe viaire. En effet, rien n'interdit non plus que les deux espaces de circulation repérés n'aient jamais été reliés. Dans ce cas, la partie centrale de l'îlot pourrait être occupée par une grande cour intérieure réservée peut-être à des activités domestiques ou commerciales et à laquelle on accédait, à partir des rues à l'est et à l'ouest de l'îlot, par les deux espaces de circulation est et ouest que nous dénommerons "entrées charretières".

Vu les données dont nous disposons, il nous semble que c'est la rue est-ouest n° 2, au centre de la parcelle AB.452, qui borde réellement, sur son côté nord, l'îlot au bâtiment commercial de Monterfil II. Dans cette hypothèse, il n'y aurait pas de rue intermédiaire comme sur le plan de Loïc Langouët. Comme nous l'avions envisagé précédemment, les deux espaces de circulation s'apparenteraient alors plutôt à des entrées charretières assurant l'accès, à partir des rues secondaires, au centre de l'îlot. Ceci pourrait aussi expliquer l'absence, dans la façade méridionale, d'axe de pénétration à partir de la rue principale est-ouest de Monterfil II. Seul, un petit passage piéton existe à partir de la fin du second siècle.

Cette nouvelle vision de l'organisation spatiale des vestiges de la réserve de Monterfil II nous amène aussi à nous interroger sur la nécessité de conserver le système de numérotation établi par Loïc Langouët en 1986. Déjà, en 1994, la rangée d'*insulae* nord-sud VII avait été scindée en deux colonnes distinctes (VIIa et VIIb). Aujourd'hui, si nos hypothèses sont exactes, la rangée est-ouest XL disparaît. De nombreux éléments de la structure urbaine nous manquent encore et, il nous semble prématuré de vouloir établir une numérotation des îlots de l'agglomération. Une révision de la numérotation existante ne sera probablement envisageable qu'après d'autres investigations sur le reste de l'agglomération.

Ces nouvelles interprétations des vestiges de la réserve nous obligent aussi à revoir la dénomination des quartiers de ce secteur de la ville antique. En effet, depuis le début des opérations archéologiques dans la réserve, l'*insula* au grand bâtiment commercial étudié entre 1986 et 1991 a toujours été dénommé "*îlot nord de Monterfil II*", en opposition à l'îlot implanté au sud de la rue principale est-ouest (rue n°1). Nous savons aujourd'hui qu'en plus de cette rue principale, deux autres axes est-ouest traversent le site. Le premier (rue n°2), abordé cette année, traverse, en son centre, la parcelle AB.452. La deuxième rue (rue n°3) avait été repérée en 1994 lors de sondages le long de la route CD.44. Elle effleure la parcelle AB.452 en son extrémité nord. Nous sommes donc désormais en présence de trois îlots en partie conservés dans la réserve archéologique :

- un premier au sud de la rue principale de Monterfil II (rue n°1) abordé entre 1992 et 1994 (*insula, îlot ou quartier sud de Monterfil II*).
- un second, au centre de la réserve archéologique entre la rue principale (n°1) et le nouvel axe (n°2). Cet îlot, qui comprend les grands bâtiments commerciaux a été abordé au cours des programmes 1986, 1987-1989, 1991 et 1996-1998 (*insula, îlot ou quartier central de Monterfil II*).
- enfin, un troisième îlot, jamais étudié, compris entre les rues n° 2 et 3 (*insula, îlot ou quartier nord de Monterfil II*).

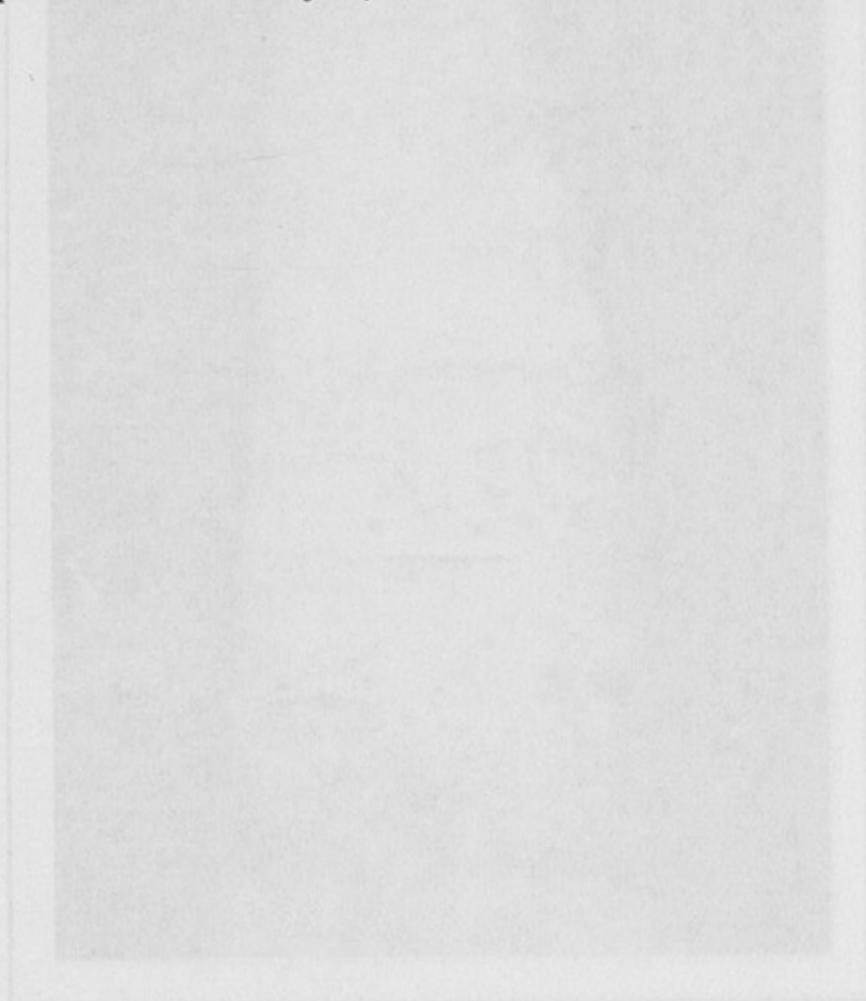


Fig. 4 : Sondage 5, vue de la rue est-ouest n° 2. La chaussée construite encore son revêtement de plaquettes de schiste

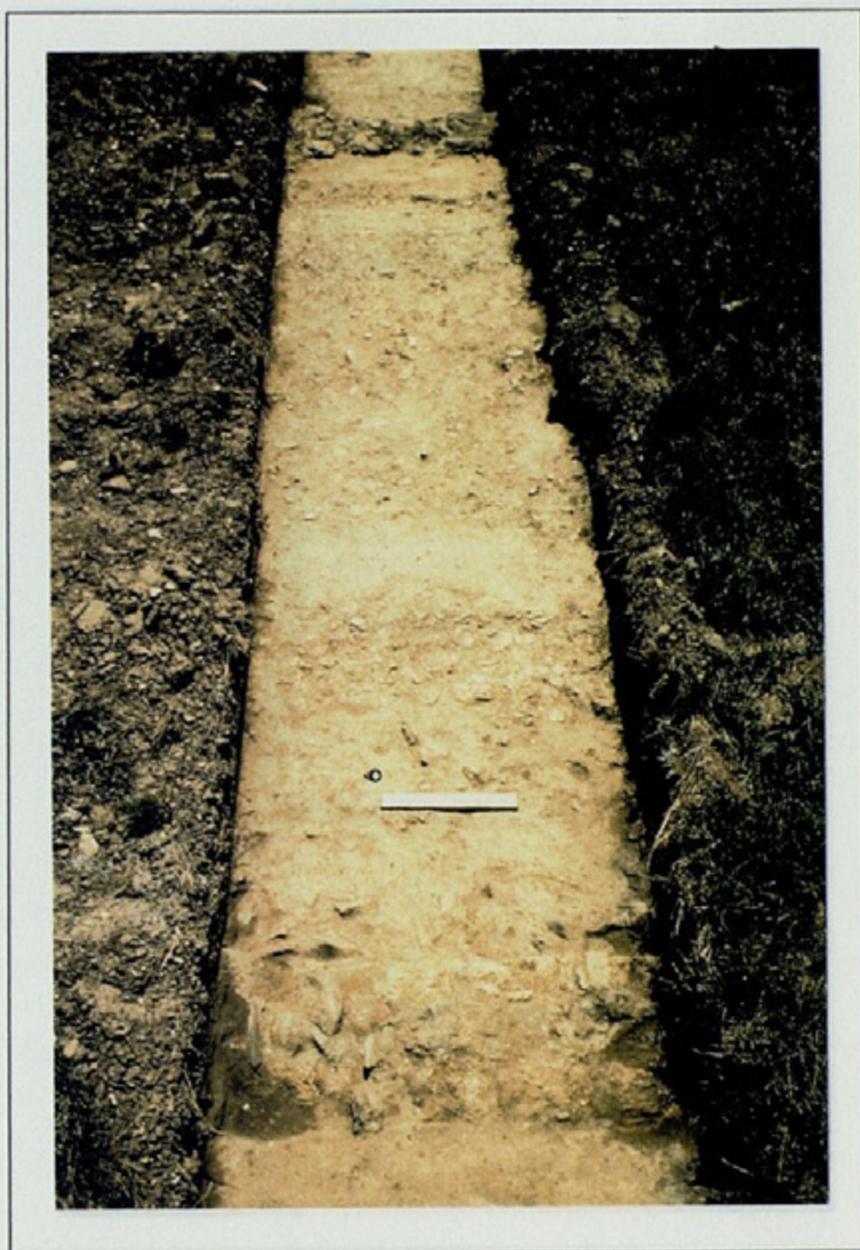


Fig. 4 : Sondage 5, vue de la rue est-ouest n° 2. La chaussée conserve encore son revêtement de plaquettes de schiste



Fig. 6 :

Fig. 5 : Sondage 4, vue de la rue est-ouest n° 2. Le revêtement de plaquettes de schiste a disparu, seules subsistent les fondations de quartzite.



Fig. 6 : Sondage 2, vue d'ensemble de l'aire de circulation est. A droite, le mur de la domus de la façade orientale de l'îlot. Au-dessus, le revêtement de la chaussée est encore conservé. Il est constitué de fragments de tegulae fortement émoussés.



Fig. 7 : Sondage 5, vue de l'aire de circulation est. Vue rapprochée des fondations de blocs de quartzite. Au centre, un gros bloc de granit bien poli apparaît arrondi. Au-dessus, le revêtement de la chaussée est encore conservé. Il est constitué de fragments de *tegulae* fortement émoussés

Fig. 8 : Sondage 5, vue de l'aire de circulation ouest. Le revêtement de la chaussée a disparu. Seules sont conservées les fondations de quartzite. Au premier plan, vestiges du pilier quadrangulaire d'un bâtiment implanté au nord-ouest de l'ilot

Les nouveaux bâtiments de l'îlot central de Monterfil :

Nous savions déjà que l'îlot central de Monterfil II disposait d'une façade sur la rue principale est-ouest de 250 pieds soit 82,88 mètres de long. Dans l'hypothèse où la rue au centre de la parcelle AB/52 (fig. 2) longeait cet îlot central, il aurait alors dans le sens nord-sud et au moins le long de la rue d'une largeur de 100 pieds soit 33,53 mètres. Dans ce cas, nous retrouvons ici des dimensions d'îlot qui sont caractéristiques des villes antiques. Le quartier central se composerait alors de plusieurs bâtiments :

- au sud,

- à l'est,

- dans

- au nord,

- schiste

- pour

- Enfin,

- hypoth

- fonat

- pour

A l'est du quartier

À l'est du quartier, nous retrouvons bien à l'ouest le premier espace de circulation ouvert sur la rue principale AB/79, un nouvel édifice, qui s'implante à l'angle sud-est de l'îlot (fig. 10 et 11). Ce bâtiment s'interrompt à l'entrée charretière



Fig. 8 : Sondage 5, vue de l'aire de circulation ouest. Le revêtement de la chaussée a disparu. Seules sont conservées les fondations de quartzite. Au premier plan, vestiges du pilier quadrangulaire d'un bâtiment implanté au nord-ouest de l'îlot

cependant pas été mise en évidence dans le sondage. Le bâtiment oriental s'interrompt à l'entrée charretière est du quartier. Son pignon nord est occupé par un petit portique de 10 pieds de large (2,96 mètres). À côté, une structure quadrangulaire, large de 3 mètres et longue de 5,32 mètres (10 x 18 pieds environ) déborde quelque peu sur l'espace de circulation (fig. 10 et 11). Il s'agit peut-être,

Les nouveaux bâtiments de l'îlot central de Monterfil :

Nous savions déjà que l'îlot central de Monterfil II disposait d'une façade sur la rue principale est-ouest de 280 pieds soit 82,88 mètres de long. Dans l'hypothèse où, la rue au centre de la parcelle AB.452 (n°2) longe bien cet îlot central, il aurait alors, dans le sens nord-sud et au moins le long de la rue occidentale de Monterfil, une façade couvrant une distance de 230 pieds soit 68,08 mètres. La superficie de ce quartier serait alors d'un peu plus de 5 640 m². Nous retrouvons ici des dimensions d'îlot plus proches de celles couramment reconnues sur d'autres villes antiques. Le quartier central serait alors caractérisé par une grande cour intérieure que ceintureraient plusieurs bâtiments :

- au sud, le grand bâtiment commercial fouillé entre 1986 et 1991.
- à l'est, en contrebas de l'entrée charretière, une construction pouvant s'apparenter à une *domus*. Cet édifice avait été partiellement abordé en 1996, les sondages nous ont permis cette année de mettre au jour l'extrémité nord de la construction.
- au nord et à l'ouest, en amont des deux entrées, des bâtiments disposant de sols de schiste, probablement des entrepôts ou halles marchandes. Des pièces quadrangulaires pourraient peut-être correspondre à des boutiques.
- Enfin à l'ouest, au sud de l'entrée, une construction dispose d'une salle chauffée sur hypocauste qui serait attenante à une grande cour au sol de schiste recouvrant une fondation importante de blocs de schiste. Au centre de la cour, un cône d'affaissement pourrait peut-être laisser augurer d'un puits.

A l'est du quartier :

Nous avons abordé en 1996, lors de la fin de la fouille de la parcelle AB.79, un nouvel édifice, au-delà d'un *ambitus*, au nord du bâtiment à poteaux porteurs occupant l'angle sud-est de l'îlot (fig.9). Dans le sondage 2, cette nouvelle construction s'interrompt à l'entrée charretière orientale de l'îlot. Dans le sondage 1, nous retrouvons bien, à l'est, le premier ensemble architectural ouvert sur la rue nord-sud (bâtiment oriental) puis, vers l'ouest, un espace pouvant correspondre à la cour intérieure qui précède un corps de bâtiment équipé d'une galerie portique, cette dernière n'ayant cependant pas été mise en évidence dans le sondage. Le bâtiment oriental s'interrompt à l'entrée charretière est du quartier. Son pignon nord est occupé par un petit portique de 10 pieds de large (2,96 mètres). A côté, une structure quadrangulaire, large de 3 mètres et longue de 5.32 mètres (10 x 18 pieds environ) déborde quelque peu sur l'espace de circulation (fig.10 et 11). Il s'agit peut-être,

d'un bassin ou d'une fontaine similaire, bien que plus grande, à celle disposée dans l'angle sud-est du quartier. Il semblerait qu'un muret divise cette structure en deux espaces de tailles différentes.

Les sondages 1 et 2, sur cette partie de l'édifice, ont confirmé que les murs, au-dessus des fondations de blocs de quartzite, étaient constitués de moellons cubiques réguliers en granit (fig. 12 et 13). En 1996, nous ne disposions que des fondations des murs. Trois blocs étaient tout de même conservés dans le mur de portique du corps de bâtiment en retrait de la cour. Autre intérêt, ces sondages ont démontré que ce bâtiment était mieux conservé au nord du chemin privé qui traverse la réserve de Monterfil. Au sud de ce chemin, son plan n'apparaissait qu'au niveau des fondations. Ainsi, nous disposons cette année des couches de démolition de l'édifice comprenant de nombreux blocs de granit, des dalles de schiste lisses et des fragments, parfois importants, de *tegulae* (fig. 14). Dans le portique du pignon nord, plusieurs blocs apparemment encore alignés pourraient éventuellement appartenir à un mur effondré. Quelques monnaies issues du nettoyage superficiel de cet effondrement sont attribuables aux empereurs du début du IV^{ème} siècle (Constantin, Licinius). Enfin, un bloc de granit semble réutilisé volontairement contre le mur du portique. L'emplacement de la colonne que supportait à l'origine ce stylobate est encore bien marqué (fig. 15).

Les vestiges au nord de l'entrée charretière semblent moins bien conservés (sondage 1). Il n'y a pas ici de niveaux de destruction comme précédemment. Une seule fondation de quartzite a été décelée. Il apparaît clairement que la vision restreinte offerte par le sondage ne permet guère de retrouver un éventuel plan d'édifice.

Fig. 8 : Plan des vestiges de l'édifice

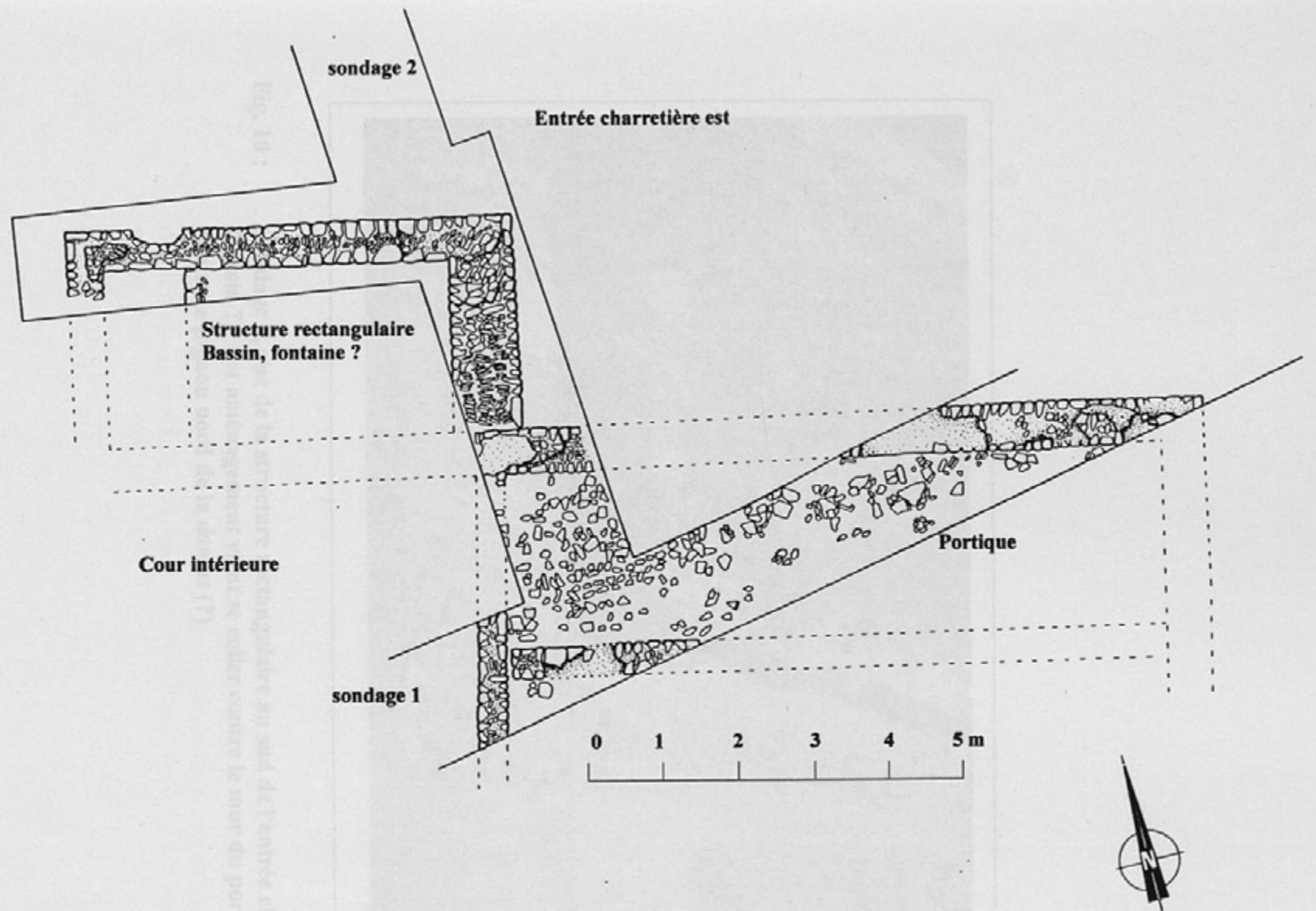


Fig.9 : Plan des vestiges de la *domus* de la façade orientale de l'îlot central de Monterfil



Fig. 10 : Sondage 2, vue de la structure rectangulaire au sud de l'entrée charretière est (bassin ?). Cet aménagement vient se coller contre le mur du portique flanqué contre le pignon nord de la *domus* (?)

type de blocage avait déjà été observé, en 1991, dans les murs du "bâtiment à trois pièces" de la façade méridionale de ce même îlot.



Fig. 11 : Sondage 2, vue rapprochée de la structure quadrangulaire. Le blocage intérieur du mur est composé de fragments de tegulae posés en oblique rappelant ainsi l'appareillage en arêtes de poisson. Ce type de blocage avait déjà été entrevu, en 1991, dans les murs du "bâtiment à trois pièces" de la façade méridionale de ce même îlot.



Fig. 12 : Vue du prolongement, dans les sondages 1 et 2, du mur pignon du bâtiment. Au premier plan, la jonction avec la structure rectangulaire et le fragment de stylobate avec la marque de l'emplacement de la base de la colonne.



Fig. 13 : Sondage 1, vue de l'angle nord-est de la *domus* est. Les parements du mur sont constitués de petits moellons cubiques en granit joints par un mortier jaunâtre. Le blocage intérieur est constitué d'éléments de granit, probablement des déchets de taille.



Fig. 14 : Sondage 1, vue de l'extrémité ouest de la galerie portique du pignon nord. Le parement de petits moellons cubiques semble conservé sous les pierres éparses.

Au nord du quartier :

Les photographies aériennes révèlent, dans le secteur nord-est de l'ilot, un bâtiment constitué de pièces quadrangulaires. Cet édifice a sans doute été partiellement abîmé dans le sondage 3 et peut-être juste effacé dans le sondage 1. Dans le sondage 2, les murs apparaissent sous 10 centimètres de terre végétale. Seules subsistent les fondations de blocs de quartzite. Cette



Fig. 15 : Sondage 2, le fragment de stylobate installé en bordure du mur du portique.

cour adjacente.

Au sud de cette cour de la façade ouest de l'ilot, les sondages 5, 6 et 7 ont permis d'aborder un nouveau bâtiment possédant une pièce très importante (fig. 17). Cette pièce chaude est précédée à l'ouest d'une autre salle disposant d'un sol d'argile jaune (fig. 18, 19 et 20). Il peut s'agir d'une salle de travail où se situerait le *pragmarthorax* ou encore l'hypocauste (fig. 21 et 22). Au nord de l'hypocauste, une cour semble disposer en son centre d'un puits (fig. 23). Son mur de fond, constitué de blocs de petit module, contient également un gros de en granit pouvant supporter une colonne. Dans cette optique, le mur se fermerait alors par une aire extérieure qui serait largement ouverte sur la cour publique en étant grâce à une colonnade.

Au nord du quartier :

Les photographies aériennes révèlent, dans le secteur nord-est de l'îlot, un bâtiment constitué de pièces quadrangulaires. Cet édifice a sans doute été partiellement abordé dans le sondage 3 et peut-être juste effleuré dans le sondage 1. Dans le sondage 3, les murs apparaissent sous 10 centimètres de terre végétale. Seules subsistent les fondations de blocs de quartzite. Cette construction pourrait peut-être correspondre à un édifice commercial constitué de boutiques quadrangulaires.

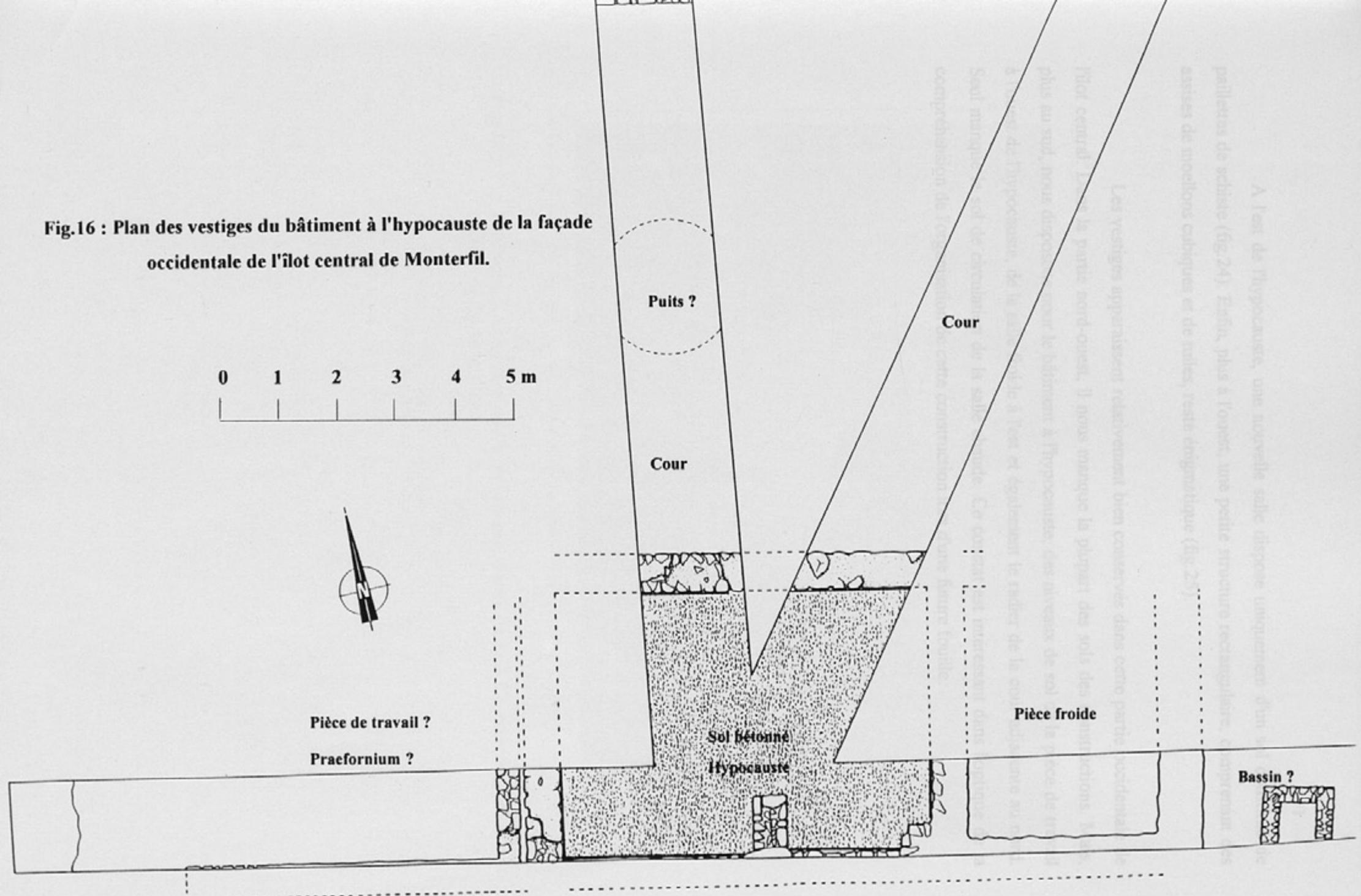
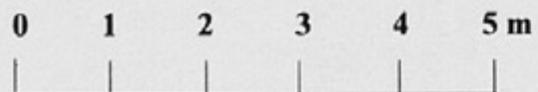
Plus à l'ouest, des sols de schiste, s'étendant sur des superficies importantes, pourraient appartenir soit à des grandes halles ou entrepôts, soit à des espaces extérieurs non bâtis. Dans le sondage 5, au nord de l'entrée charretière ouest, un pilier quadrangulaire de 1 à 1,20 mètre de côté et en petit appareil cubique, pourrait appartenir à un bâtiment disposant d'un portique dont la colonnade serait constituée de piliers.

A l'ouest du quartier :

Le portique à piliers donnerait sur une aire d'une dizaine de mètres de largeur qui pourrait constituer l'entrée occidentale vers la cour centrale de l'îlot. Mais, alors qu'à l'est, l'aire damée, large de cinq mètres, semblait bien constituer une entrée charretière, nous sommes plus réservés sur la fonction de l'aménagement à l'ouest du quartier. En effet, la largeur ici avoisine les 10 mètres ce qui nous semble trop important pour un simple accès. Il n'est pas improbable que nous soyons ici en présence d'une petite cour, probablement publique, donnant directement sur la rue nord-sud occidentale. Des bâtiments tel celui auquel appartient le pilier quadrangulaire précité pourraient dans ce cas, fonctionner directement avec cette petite place. Nous retrouverions ici un schéma déjà rencontré dans l'îlot sud où le grand édifice à plan basilical pouvait fonctionner avec la cour adjacente.

Au sud de cette cour de la façade ouest de l'îlot central, les sondages 5, 6 et 7 ont permis d'aborder un nouveau bâtiment possédant une pièce sur hypocauste (fig.17). Cette pièce chaude est précédée à l'ouest d'une autre salle disposant d'un sol d'argile jaune (fig.18,19 et 20). Il peut s'agir d'une salle de travail où se situerait le *praeformium* alimentant l'hypocauste (fig.21 et 22). Au nord de l'hypocauste, une cour semble disposer en son centre d'un puits (fig.23). Son mur de fond, constitué de blocs de petit module, contient également un gros dé en granit pouvant supporter une colonne. Dans cette optique, le mur ne fermerait alors point cette aire extérieure qui serait largement ouverte sur la cour publique en amont grâce à une colonnade.

Fig.16 : Plan des vestiges du bâtiment à l'hypocauste de la façade occidentale de l'îlot central de Monterfil.



A l'est de l'hypocauste, une nouvelle salle dispose uniquement d'un sol constitué de paillettes de schiste (fig.24). Enfin, plus à l'ouest, une petite structure rectangulaire, comprenant des assises de moellons cubiques et de tuiles, reste énigmatique (fig.25).

Les vestiges apparaissent relativement bien conservés dans cette partie occidentale de l'îlot central. Dans la partie nord-ouest, il nous manque la plupart des sols des constructions. Mais, plus au sud, nous disposons pour le bâtiment à l'hypocauste, des niveaux de sol de la pièce de travail à l'ouest de l'hypocauste, de la salle froide à l'est et également le radier de la cour adjacente au nord. Seul manque le sol de circulation de la salle chaude. Ce constat est intéressant dans l'optique de la compréhension de l'organisation de cette construction lors d'une future fouille.

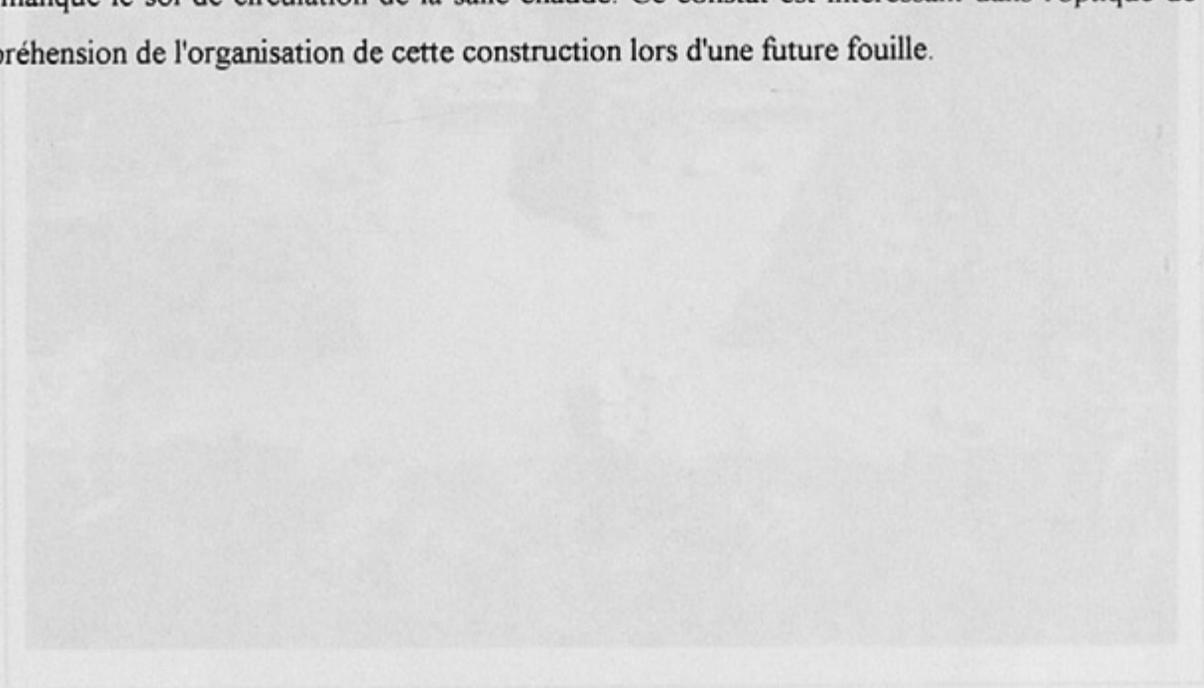


Fig. 17 : Sondages 5, 6 et 7, vue de l'hypocauste à partir du sud. En arrière plan, la cour au sol de schiste.



Fig. 17 : Sondages 5, 6 et 7, vue de l'hypocauste à partir du sud. En arrière plan, la cour au sol de schiste.

Fig. 18 : Sondage 7, L'hypocauste vu à partir de l'ouest. Au premier plan, les deux murs accolés de l'hypocauste et de la pièce de travail comprenant peut-être le *profornium*. A droite, le long de la fosse du sondage, le mur sud de l'hypocauste.

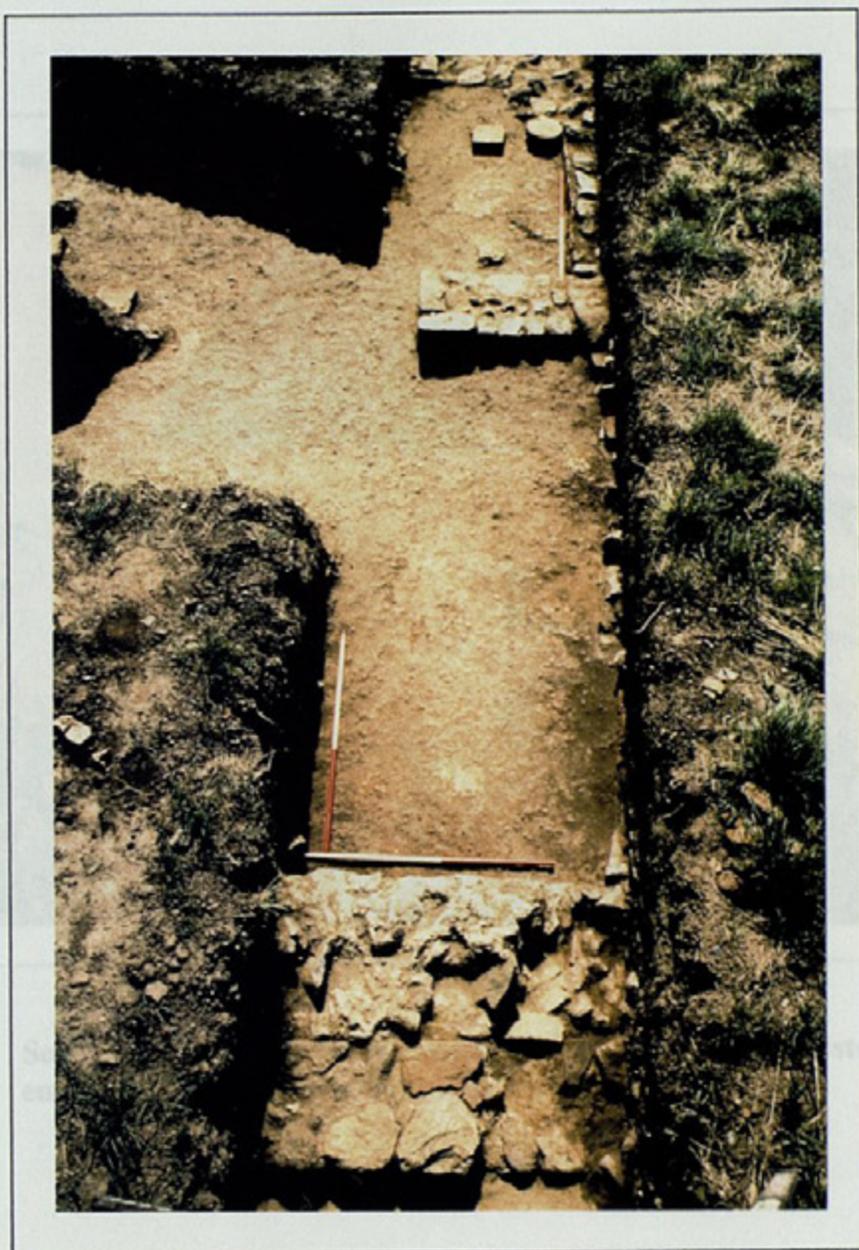


Fig. 18 : Sondage 7, L'hypocauste vu à partir de l'ouest. Au premier plan, les deux murs accolés de l'hypocauste et de la pièce de travail comprenant peut-être le *praefornium*. A droite, le long de la limite du sondage, le mur sud de l'hypocauste.



Fig. 19 : Sondages 7, vue rapprochée de l'angle sud-est de l'hypocauste. On distingue encore le long des murs l'enduit de mortier de tuileau .

Fig. 20 : Sondage 7, La pièce de travail au sol d'argile jaune à l'ouest de l'hypocauste.



Fig. 21 :

Fig. 20 : Sondage 7, La pièce de travail au sol d'argile jaune à l'ouest de l'hypocauste.



Fig. 21 : En limite du sondage 7, vue du parement du mur sud de la pièce de travail.

Fig. 22 : Sondage 5, la cour au sol de schiste installée entre l'hypocauste et l'entrée charretière ouest. Au centre, l'affaissement pourrait correspondre à un puits.

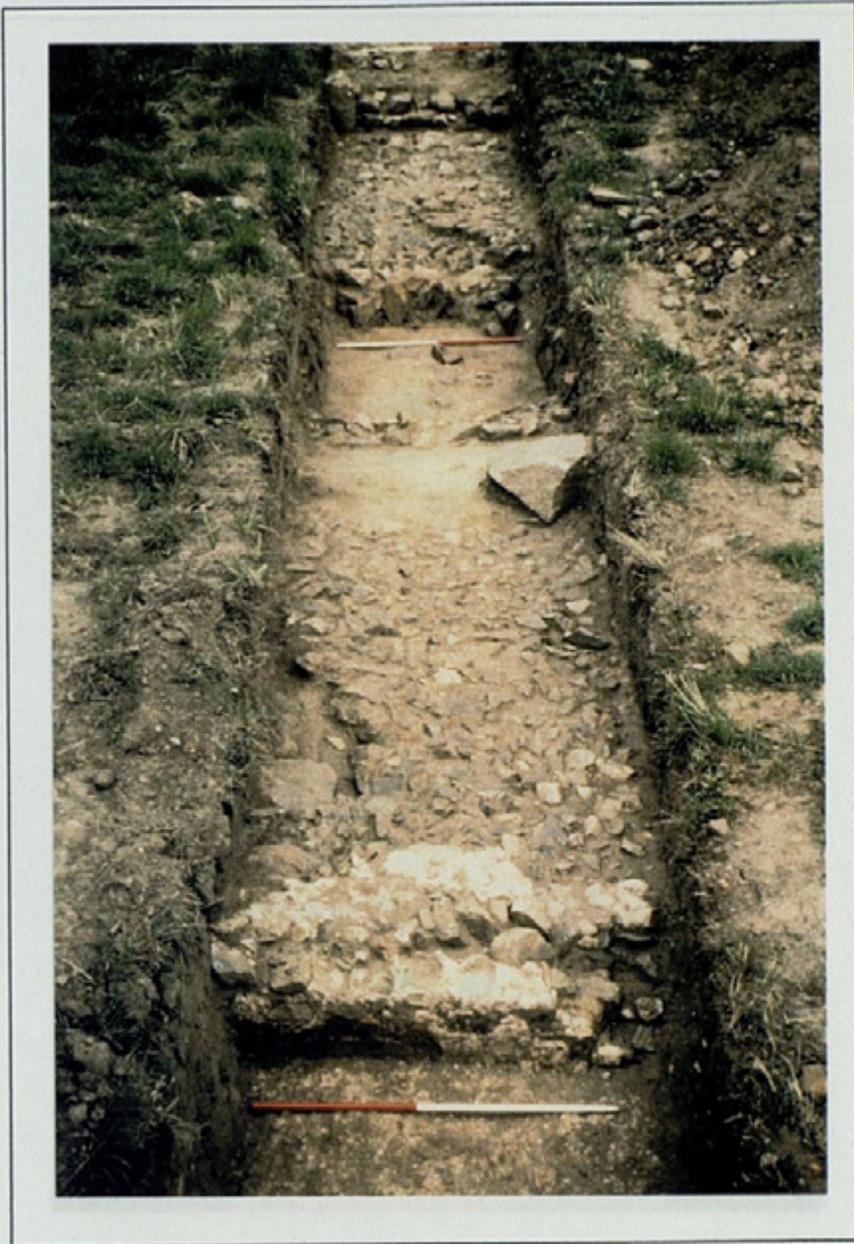


Fig. 22 : Sondage 5, la cour au sol de schiste installée entre l'hypocauste et l'entrée charretière ouest. Au centre, l'affaissement pourrait correspondre à un puits.

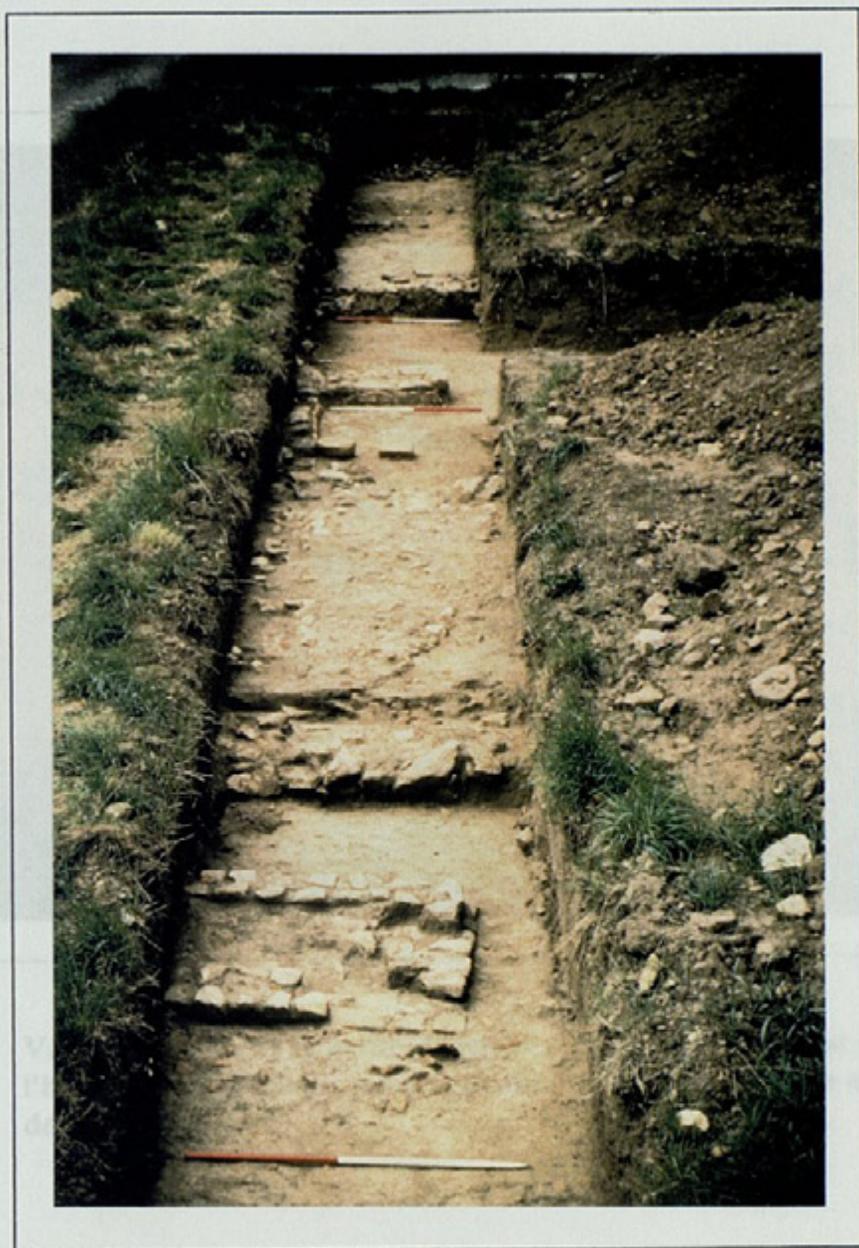


Fig. 23 : Sondage 7, le bâtiment à l'hypocauste vu de l'est. Au premier plan, la petite structure quadrangulaire puis, avant l'hypocauste, la pièce froide au sol de schiste.



Fig. 24 : Vue rapprochée de la petite structure rectangulaire à l'ouest du bâtiment à l'hypocauste. Les petits moellons cubiques reposent sur une assise de fragments de tuiles.



Fig. 25 : Vue, au ras du sol, des vestiges du sondage 5. On distingue bien l'aménagement en terrasse des structures. Au premier plan, le mur nord de l'hypocauste puis, la cour avec puits central. Au-delà du mur de fond de la cour, l'entrée charretière ouest suivie du pilier rectangulaire. Enfin, au fond, la rue est-ouest n° 2

Fig.26 : Essai de modélisation du parcellaire urbain antique. Les traits en gras délimitent les modules de 230 pieds dans le sens N/S et de 280 pieds dans le sens E/W. En pointillés, quelques limites de parcelles intéressantes dans le cadastre napoléonien.

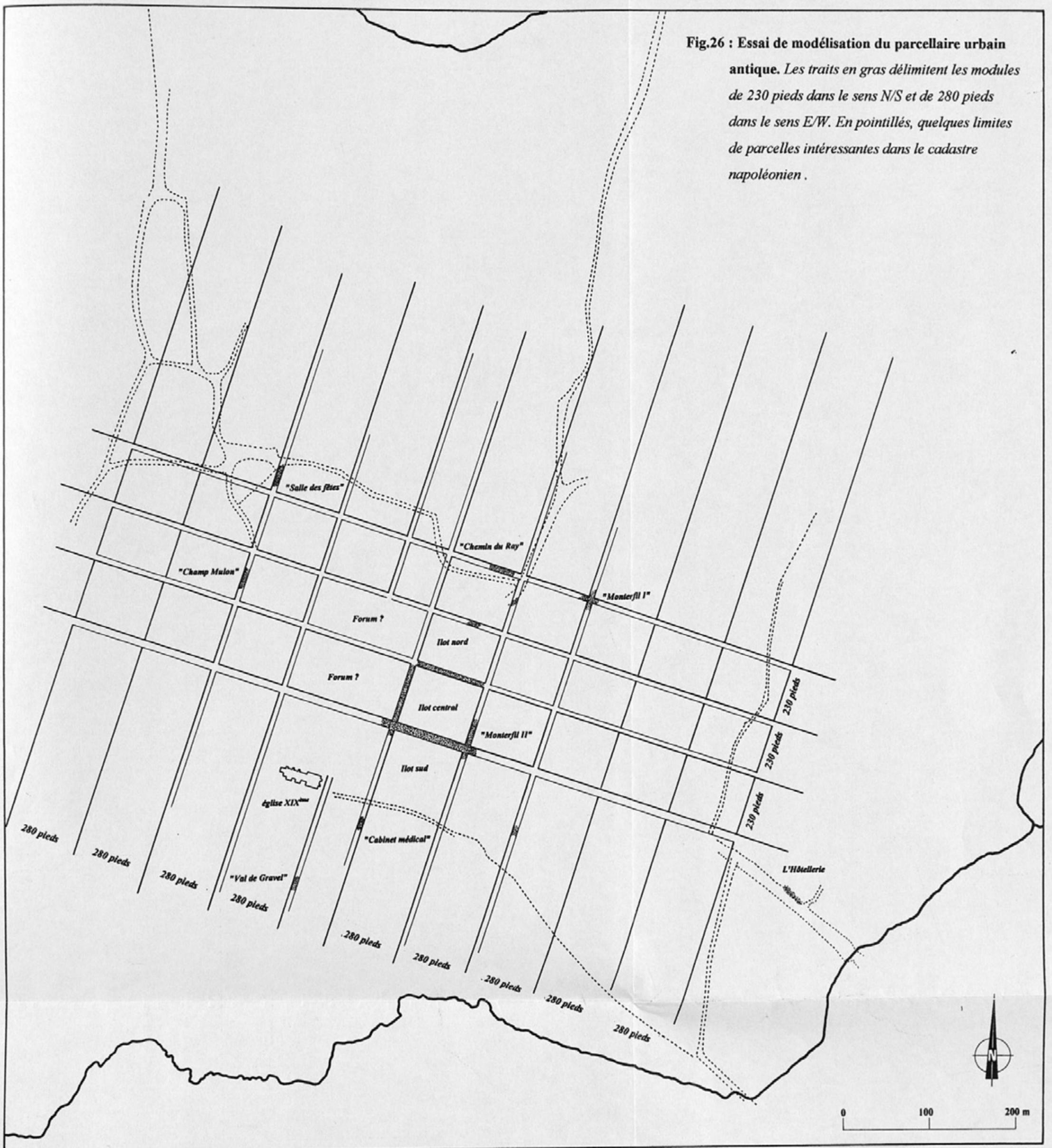




Fig.27 : extrait du cadastre napoléonien de la commune de Corseul (relevé, 1827)

CORSEUL MONTERFIL 2

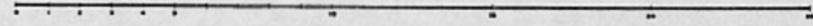
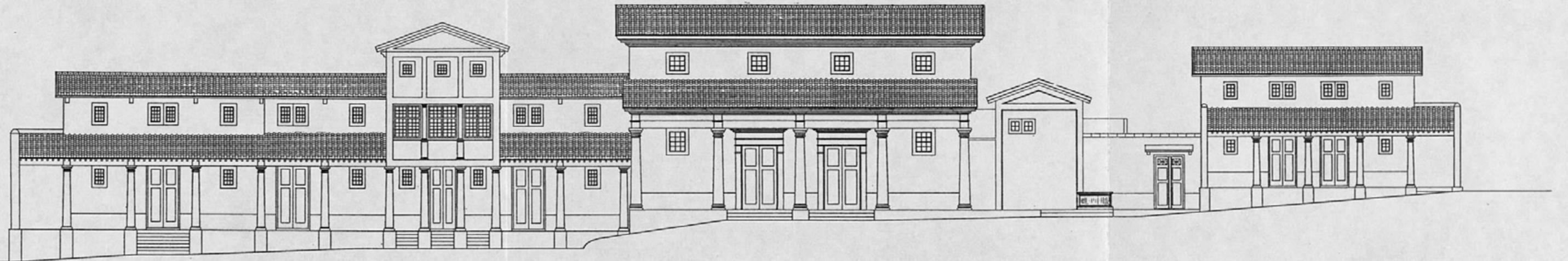


Fig. 28 : Restitution architecturale de la façade du quartier sud de Monterfil II

Fig. 30 : Restitution architecturale de la façade méridionale du quartier central de Monterfil II. (état correspondant au III^{ème} siècle, horizon IV).

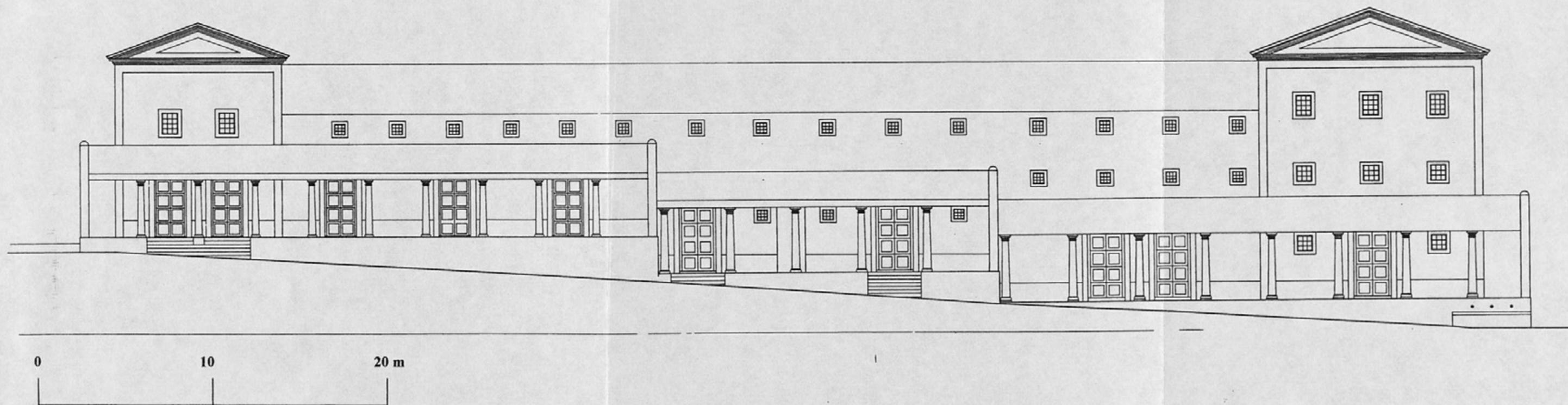
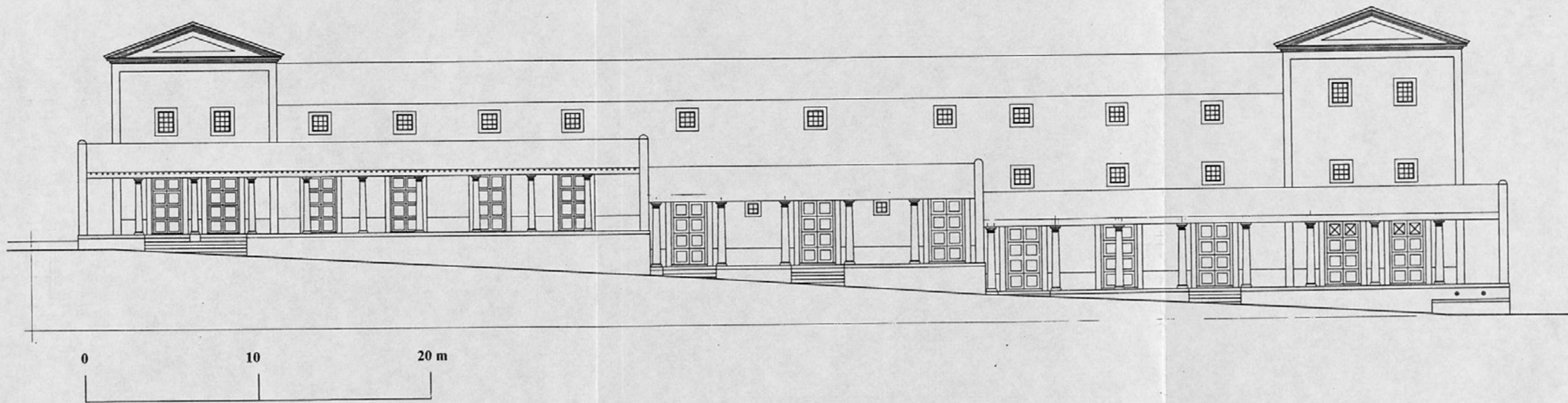


Fig. 29 : Restitution architecturale de la façade méridionale du quartier central de Monterfil II. (bâtiment commercial du I^{er} siècle, horizon II).



DEUXIEME PARTIE

L'APPORT DES NOUVELLES DONNEES L'ETUDE DU PLAN DE LA VILLE ANTIQUE

Grâce au sondage dans la parcelle AB.452, nous disposons pour la première fois des dimensions exactes d'une *insula*. A partir de ces données, il était tentant de prolonger ces mesures sur la totalité du plateau et, ainsi d'essayer de retrouver des concordances entre le module du quartier central de la réserve de Monterfil et les vestiges mis au jour sur l'ensemble du site tant en fouille qu'en prospection aérienne. Nous avons tout à fait conscience que cette démarche est très dangereuse. Les éléments bien positionnés de la trame viaire restent encore trop peu nombreux. En plus, ceux-ci sont à chaque fois replacés, avec plus ou moins de précision, sur le cadastre de la commune de Corseul qui comprend, pour la totalité du site, trois feuilles différentes parfois difficiles à juxtaposer du fait de relevés non contemporains. Vu l'absence de positionnement direct des sites les uns par rapport aux autres, il n'est nullement de notre intention de définir ici un nouveau plan d'organisation de la ville antique. Les hypothèses suivantes restent seulement le fruit d'une réflexion qu'il faudra, tôt ou tard, confirmer ou non sur le terrain.

Extension vers le nord :

Des sondages, en 1994, le long de la route de Languenan (CD.44), en face de la réserve archéologique nous avaient permis de positionner avec précision une rue est-ouest déjà repérée par photographie aérienne à l'emplacement du terrain de sport et, au sud de la ferme du Ray (*Chemin du Ray II, site n°22 048 063*) (rue n° 3). Cette rue délimite au nord l'*insula* nord de la réserve de Monterfil, en amont de la rue n° 2 au centre de la parcelle AB.452. Les rues occidentales et orientales de Monterfil étant parallèles, on peut estimer que, comme pour l'îlot central et le quartier sud, cette *insula* nord dispose d'une largeur de façade est-ouest de 280 pieds. Les dimensions apparaissent par contre inférieures dans le sens nord-sud, un peu plus de 56 mètres (190 pieds, 56,24 mètres) au lieu des 68 mètres de l'îlot central. La mesure de 68 mètres ou 230 pieds peut malgré tout se retrouver si l'on ajoute au 190 pieds de l'*insula* nord la largeur des deux rues est-ouest qui la bordent au sud et au nord. Alors que le module de 230 pieds au sud comprenait uniquement l'îlot central de Monterfil, le nouveau module inclurait :

- * la rue n° 2 large de 20 pieds
- * l'îlot nord de Monterfil (190 pieds)
- * la rue n° 3 large également de 20 pieds.

bout d'une ce A partir de la rue n° 3, une projection d'une nouvelle mesure de 68 mètres vers le nord nous amène légèrement en amont de la voie communale actuelle (VC.38) dénommée "Chemin du Ray". En 1984, une fouille de sauvetage (*Chemin du Ray I*), dirigée par J.-P. Bardel, à l'emplacement d'un pavillon individuel avait permis d'y repérer une rue antique est-ouest. Cette même année, cette rue avait également été abordée plus à l'est lors de la fouille de *Monterfil I* dirigée par F. Fichet de Clairfontaine. Le module de 230 pieds n'est pas exactement retrouvé car, il existe en effet, un décalage d'un peu moins de trois mètres entre la position "virtuelle" de la limite nord du module et le bord nord de la rue du chantier du "*Chemin du Ray*". Doit-on estimer que la modélisation présentée ne s'applique pas réellement à l'ensemble du site ou peut-on essayer d'expliquer autrement ce décalage? Peut-il s'agir d'un problème lié au cadastre communal? Nous nous situons en limite de deux feuilles relevées à des périodes différentes et difficiles à joindre. Les vestiges de la réserve sont compris sur la feuille AB alors que les deux fouilles de 1984 se trouvent sur la feuille M1. Peut-on envisager que les trois mètres manquant proviennent éventuellement de cette difficulté à joindre les deux feuilles? Peut-on aussi envisager une légère erreur d'implantation des fouilles lors de deux opérations? Si les implantations sont correctes, le nouvel îlot aurait une largeur nord-sud de 200 pieds (59,2 mètres). La rue abordée en 1984 sur le site du "*Chemin du Ray*" a une largeur de 6 mètres, fossés latéraux compris (20 pieds). Le total de ces deux mesures ne constitue toujours que 220 pieds. Pour aboutir aux 230 pieds de notre module de départ, il faudrait ajouter à ces 220 pieds (îlot du *Chemin du Ray II* + rue du *Chemin du Ray I*) une largeur de 10 pieds (2,96 mètres) pouvant correspondre à un portique de façade implanté au nord de la rue de ce dernier site.

Si l'on poursuit plus vers le nord, il semble bien que cette unité de mesure ne soit plus respectée. La voie suivante a été repérée plus vers l'ouest dès 1976 par Loïc Langouët au sud de la parcelle M.185. La distance entre la rue du site du "*Chemin du Ray*" et la rue de la parcelle M.185 apparaît largement supérieure à 230 pieds et semble plutôt avoisiner les 300 pieds. Ceci semblerait indiquer que nous sommes en présence d'îlots plus importants à moins qu'une rue intermédiaire ne s'intercale entre les deux axes. Faute d'opérations archéologiques et de découvertes en prospection aérienne, les données sur ce secteur de la ville sont très lacunaires. Rien n'interdit donc qu'une rue intermédiaire, non repérée, divise cet espace important. Cette dernière hypothèse nous amène à nous interroger sur l'origine du tracé de l'actuel "chemin du Ray". Son orientation est proche de celle de la trame antique. A son extrémité orientale il apparaît évident qu'il reprend, à l'origine, l'ancienne chaussée romaine fouillée en 1984 sur le site du même nom. Son axe se sera ensuite légèrement déplacé vers le sud au fur et à mesure que, sur ce côté, sa berge aura été rognée par les véhicules qui, en provenance de la route de Languenan, tournaient à gauche pour emprunter ce chemin. Cette évolution apparaît logique et peut se retrouver ailleurs dans le bourg de Corseul. Curieusement, au

bout d'une centaine de mètres, le "chemin du Ray" effectue un virage relativement abrupte vers le nord pour ensuite reprendre, avec encore un virage serré, son orientation vers l'ouest. Ce tracé en S nous apparaît très curieux et, il nous semble peu probable que cette chicane soit le seul résultat de la présence de la ferme du Ray. Nous aimerions plutôt voir ici une nouvelle trace de la pérennité d'un autre axe antique, cette fois-ci nord-sud, correspondant au prolongement vers le nord de la rue occidentale de Monterfil. On peut imaginer qu'au Bas-Empire ou au Haut-Moyen-Age, une grande partie de la trame orthogonale était encore utilisée malgré probablement l'abandon de ces secteurs de l'espace urbain. Les utilisateurs du tronçon est-ouest du site du "*Chemin du Ray*" devaient, pour des raisons inconnues, récupérer plus au nord, en prenant la rue nord-sud encore praticable, un autre axe est-ouest leur permettant de poursuivre leur route vers l'ouest. Au fur et à mesure des passages, les angles droits des carrefours originels auront alors été émoussés donnant aujourd'hui un aspect plus souple à cette chicane. Il semble bien que les utilisateurs de cette rue n'aient pas cherché à récupérer, pour poursuivre leur chemin vers l'ouest, la rue plus au nord dans la parcelle M.185. Un tracé plus direct devait sans doute déjà exister. S'agissait-il alors d'une rue est-ouest de la trame viaire antique ? Rien aujourd'hui ne nous permet de confirmer ou non cette hypothèse. Plus vers l'ouest, le tracé de la rue actuelle pose moins de difficulté. Il apparaît clairement, que le chemin du Ray, en s'obliquant vers le sud-ouest, récupère ensuite la rue antique des fouilles du *chemin du Ray* et de *Monterfil I*. Nous noterons juste que, dans le cadastre napoléonien, à la hauteur de la salle des fêtes actuelle, ce chemin et la route en provenance de Saint-Jacut-de-la-Mer contournent, lorsqu'ils se rejoignent une structure semi-circulaire que nous n'osons interpréter.

Il nous semble important de rappeler une nouvelle fois que jamais cette supposée rue antique n'a été décelée, en fouille ou lors de prospections aériennes. Rien n'indique non plus que son tracé se prolonge sur toute la largeur est-ouest de l'agglomération. Il peut s'agir simplement d'une ruelle scindant un îlot comme cela est par exemple le cas sur le site du "*Champ Mulon*". Les témoignages archéologiques sont inexistantes mais, il nous faut tout de même signaler, sur un cliché de l'Institut Géographique National pris en 1991, des traces suspectes, au nord-est de la ferme du Ray, pouvant correspondre au carrefour de cette rue est-ouest avec la rue nord-sud qui, plus au sud dessert les îlots de Monterfil.

Plus vers l'ouest, le "chemin du Ray" est prolongé par le "chemin Saint-Jean" qui pourrait en partie reprendre la rue est-ouest antique qui avait été abordée en 1984 plus à l'est sur les sites de "*Monterfil I*" et du "*Chemin du Ray II*". Légèrement en courbe, il s'incline vers le sud-ouest pour prendre ensuite la direction nord-sud et aboutir à la route principale qui, de Corseul, mène vers Plancoët. Cette courbure peut aussi être le résultat d'un grignotage progressif des berges de rues droites antiques toujours utilisées dans l'Antiquité tardive.

petit temple : Encore plus vers le nord, les données sont quasi inexistantes. Une rue est tout de même perceptible au nord de la parcelle M.185. L'application du module de 230 pieds n'apparaît pas non plus très concluante. Nous arrivons ici à l'extrémité septentrionale supposée de l'agglomération. Rien ne nous permet d'envisager une prolongation du réseau viaire de la ville antique au-delà de cette dernière rue.

Une démarche similaire vers l'est et l'ouest à partir du site de Monterfil II peut aussi être envisagée. La longueur des façades nord et sud des trois îlots de la réserve archéologique est de 280 p.

Vers le sud : Les données vers le sud du bourg de Corseul sont encore plus anecdotiques. Nous nous situons dans l'emprise urbanisée actuelle dans laquelle aucune fouille n'a été effectuée. L'environnement bâti ou végétal ne permet pas non plus d'exploiter des photographies aériennes. Seule la parcelle du "Clos Julio", à l'est de l'agglomération antique, semble propice à des découvertes intéressantes. Plusieurs axes ont déjà été repérés dans cette parcelle. Un premier pourrait se situer, si l'on tient compte du plan de la ville antique dressé par L. Langouët en 1986, à 280 pieds au sud du mur du portique du grand bâtiment commercial de la façade méridionale du quartier nord de Monterfil II. A défaut d'axe intermédiaire, cette nouvelle rue du "Clos Julio" pourrait longer, plus à l'ouest, l'îlot sud de Monterfil II.

Un peu plus au sud et toujours dans la même parcelle, un tracé bien visible, semble prolonger vers le sud-est, la ruelle actuelle du "Clos Julio". Cette rue est désaxée par rapport au reste de la trame viaire antique. Elle semble même, par endroits, recouvrir des vestiges antiques respectant eux l'orientation générale de la ville romaine. Cet axe, dont le tracé est encore bien marqué sur le cadastre napoléonien, semble plutôt appartenir à une phase tardive du site. Nous pourrions être en présence d'une rue du Bas Empire ou postérieure qui, à partir d'une voie romaine arrivant à Corseul depuis le sud-est, traverserait les ruines des quartiers périphériques de la ville du Haut Empire, en contournant tout de même un petit temple quadrangulaire probablement antérieur. Cette rue, qui ne respecte plus l'orientation initiale de la ville aboutirait alors à la rue qui après avoir longé, au sud, la nécropole du Courtil Saint-Antoine passerait devant le quartier sud de Monterfil II. Le tracé de cette dernière rue se retrouverait encore aujourd'hui mais légèrement décalé vers le sud, dans celui de la ruelle du "Clos Julio".

Les données dans la partie basse du "Clos Julio" sont beaucoup plus lacunaires. Des traces de murs sur les photographies aériennes témoignent bien de la présence de grands édifices. Deux traces sombres parallèles pourraient aussi témoigner de l'existence d'une rue est-ouest. A l'est de la parcelle AB.374, un curage de la douve du CD.44 nous avait permis de constater une structure pouvant s'apparenter à une chaussée légèrement bombée. Il n'y avait pas de murs pouvant la délimiter de part et d'autre. Cet aménagement pourrait être dans le prolongement des traces visibles au sud du

petit temple sur la photographie du Clos Julio. Cette rue serait installée à environ 1 *actus* de 120 pieds (35,52 mètres) de celle délimitant, au sud, le quartier sud de Monterfil II. Elle constituerait pour nous l'axe est-ouest le plus au sud de la trame viaire du Haut Empire.

Vers l'est :

Une démarche similaire vers l'est et l'ouest à partir du site de Monterfil II peut aussi s'avérer enrichissante. La longueur des façades nord et sud des trois îlots de la réserve archéologique est de 280 pieds (82,88 mètres). Si l'on projette cette distance vers l'est, à partir des façades orientales des deux quartiers de Monterfil II, nous obtenons une limite dans la parcelle AB.83 voisine. Son prolongement vers le nord et vers le sud permettrait respectivement d'aboutir dans l'emprise de la fouille de *Monterfil I* en 1984 et à l'emplacement des sondages réalisés en 1970 par B. Chiché dans la parcelle du Clos Julio. Ces deux opérations avaient permis d'aborder une même rue nord-sud sur toute sa largeur sur le site de *Monterfil I* et uniquement son bord occidental au *Clos Julio*. La limite déterminée à 280 pieds du chantier de *Monterfil II* pourrait correspondre à la bordure ouest de cette rue. A l'inverse de la rangée nord-sud d'*insulae* contenant le site de Monterfil II qui n'était constituée que des îlots proprement dits, celle plus à l'est comprendrait alors, en plus des édifices, la rue nord-sud repérée en 1994 sur ce même site.

La prolongation de ce système vers l'est n'aboutit pas à des conclusions pertinentes. Les données dans ce secteur du bourg de Corseul sont complètement nulles, seul un mur est positionné dans la parcelle AB.88. Plus en aval, on peut tout de même se demander si, la petite ruelle qui, avant d'arriver en bas du bourg de Corseul, au lieu-dit l'Hôtellerie, s'oriente depuis la route départementale 794 vers le nord, ne reprend pas un axe viaire antique. Son orientation se rapproche en tout cas beaucoup de celle de la trame romaine et, sa position à environ six *actus* de 120 pieds de la parcelle AB.83 n'est peut-être pas fortuite. De plus, son point de jonction avec la RD.794 qui réutilise l'axe est-ouest de Monterfil II (rue n° 1) correspond exactement à l'endroit où la route actuelle s'oblique vers le sud-est pour traverser le hameau de l'Hôtellerie et le ruisseau en aval. Nous aimerions voir ici la pérennité de la limite orientale de l'*urbs* déjà matérialisé, dans l'Antiquité, par l'infléchissement vers le sud-est de la rue n°1.

Vers l'ouest :

L'application de ce schéma vers l'ouest donne aussi des résultats intéressants. La première rue nord-sud repérée par Loïc Langouët sur les photographies aériennes traverse le terrain de sport. Elle se situe à environ 470 pieds des façades occidentales des îlots de Monterfil II (139,12 mètres). Nous ne retrouvons donc pas la mesure de 280 pieds, ou un multiple, mis en évidence sur

Monterfil II. Plus vers l'ouest, la rue suivante a été abordée lors de la fouille programmée du Champ Mulon entre 1965 et 1971. L'écartement entre cette nouvelle rue et celle du terrain de sport semblerait avoisiner les 280 pieds soit la mesure retenue au départ. Encore plus vers l'ouest, une nouvelle limite à 280 pieds ne semble pas correspondre à une voirie antique sauf, peut-être à proximité du lotissement du "Pont brûlé" où une portion de chemin creux, longue de 80 mètres, reprend tout en étant légèrement décalée vers l'ouest, la même orientation. Enfin, plus vers l'ouest, une dernière limite pourrait éventuellement perdurer dans un autre chemin creux qui, malgré un décalage vers l'ouest, garde la même orientation que la trame antique. Dans une parcelle, au nord de ce chemin, une trace visible sur les photographies aériennes de 1976 semble en tout cas laisser présager de l'existence d'une nouvelle rue nord-sud également implantée, semble-t-il, en fonction d'un module de 280 pieds.

Reste en suspens la question des 470 pieds qui séparent le site de Monterfil II de la rue du terrain de sport. Cette mesure d'un peu plus de 139 mètres apparaît trop large pour un seul îlot. On peut par contre se demander si elle ne peut s'appliquer au *forum* de la cité qui, orienté est-ouest, serait installé à l'ouest des îlots de Monterfil. Sa taille serait cependant réduite si on la compare à celle de *fora* tels Paris ou Feurs. Dans quelle rangée d'*insulae* est-ouest pouvons nous placer ce centre monumental ? A l'ouest de l'îlot nord de Monterfil II, cet ensemble bénéficierait d'une largeur de 230 pieds pour une longueur de 430 pieds si on considère que les deux voies, à l'ouest de Monterfil II et au terrain de sport, ont une largeur chacune de 20 pieds (5,92 mètres). Sa superficie totale serait d'environ de 8 600 m². Si ce centre était installé plus au sud, à l'ouest de l'îlot sud de Monterfil II, sa largeur pourrait être supérieure : 250 pieds au lieu de 230. Sa superficie totale serait dans ce cas de plus de 9 400 m². Ce dernier emplacement correspondrait au centre bourg actuel de Corseul. Le raisonnement établi jusqu'ici reste très fragile mais, il ne nous semble pas que le *forum* de Corseul puisse être plus au nord, ni plus au sud. Déjà, au nord, le parcellaire actuel, peu densément bâti, autorise des découvertes en prospection aérienne importantes mais jamais, des vestiges apparentés à ceux d'un *forum* ont été identifiés. Ensuite, le prolongement de l'occupation, au Bas Empire mais surtout au Bas Moyen-Age s'effectue semble-t-il uniquement dans le centre bourg actuel. Nous serions tenté de voir une poursuite de la vie communautaire et plus particulièrement religieuse autour de la place du *forum*. Il nous faut aussi ajouter que, dans le parcellaire napoléonien, et encore aujourd'hui, seule l'église respecte l'orientation de la trame viaire romaine. Nous ne serions pas surpris que l'église médiévale ait dans un premier temps occupé une imposante construction antique puis qu'ensuite, lors d'une transformation ou réfection elle ait gardé la même orientation. Il n'est pas inintéressant aussi de noter que le plan de l'édifice du XIX^{ème} ne se rapproche nullement des plans classiques de bâtiments religieux. Cette construction, supplantée au siècle dernier par une

nouvelle église au plan plus classique ne semble pas avoir été complètement détruite. En effet, une étude très rapide, des murs encore visibles montre clairement que certaines élévations de l'ancien édifice ont été conservées dans la nouvelle structure. Plus tard, il sera certainement enrichissant de pousser plus loin une réflexion sur l'évolution du bâti de cette église.

Il apparaîtrait logique que seule l'insula comprenant le *forum* dispose d'une telle dimension. Au nord et au sud de cet espace, les quartiers devraient retrouver logiquement des mesures moindres. Un axe disposé à 280 pieds à l'est de celui correspondant à la rue qui traverse le terrain de sport, pourrait s'appliquer à une chaussée découverte fortuitement lors de travaux de terrassement de jardin dans le lotissement du Val de Gravel. Le couvert végétal ou le bâti ne permet nullement de repérer son tracé vers le nord. Nous serions pourtant tentés de prolonger cet axe dans cette direction permettant ainsi de scinder en deux la rangée contenant le *forum*. Ainsi, au nord et au sud du forum, les îlots garderaient des mesures raisonnables.

• rechercher des parallèles sur d'autres sites antiques

• rechercher des parallèles sur d'autres sites antiques

L'étude du quartier sud n'est pas encore terminée. Seuls les bâtiments de la façade bénéficient aujourd'hui d'une restitution. Les constructions en retrait de l'ambitus n'ont pour l'instant pas encore été abordées mis à part la *domus* au sud de la cour publique pour laquelle nous disposons seulement de quelques croquis. Le bâtiment à galeries et la *domus* orientale ne sont que partiellement conservés, il sera peut-être délicat d'en proposer des restitutions. Le bâtiment à stylobates, au centre de l'îlot est par contre complet, il fera l'objet d'une telle étude.

Pour 1997, nous avons décidé d'étendre nos réflexions aux bâtiments disposés de l'autre côté de la rue principale dans le quartier central de Monterail. Comme pour l'îlot voisin et vu les moyens financiers réservés pour cette opération, nous avons opté pour une seule restitution de la dernière phase architecturale. Il s'est rapidement avéré que, pour bien comprendre l'état de cette façade au cours du III^{ème} siècle, il était nécessaire de réfléchir sur les deux phases architecturales précédentes. Une réflexion a donc également été menée sur le grand bâtiment commercial d'origine (seconde moitié du I^{er} siècle) et sur son évolution au cours du II^{ème} siècle. Les deux mois programmés dans le budget 1997 ont également été consacrés à une reprise complète des données de la fouille de cette partie de la parcelle AB.79. Il a aussi été nécessaire de vérifier tous les relevés topographiques afin de disposer de documents de travail fiables. Cette étude n'est pas encore achevée. Comme pour le quartier sud, un important travail de dessin reste encore à réaliser (vues sous différents angles des restitutions, coupes de bâtiments ou du site représentant les restitutions). Nous ne pouvons présenter ici tous les résultats de cette collaboration. Le travail d'explication et de description des hypothèses

TROISIEME PARTIE

ANALYSE ARCHITECTURALE DES EDIFICES DE MONTERFIL II

A la fin de l'année 1996, l'intervention de M. Enzo Mutarelli pendant deux mois et demi, nous avait permis d'émettre une hypothèse de restitution architecturale de la façade nord de l'îlot sud de Monterfil II. Ce travail nous avait alors obligés à :

- reprendre la totalité des données de la fouille afin de confirmer le regroupement des édifices dans les différents horizons du site,
- vérifier les relevés topographiques afin d'aborder les questions de métrique tant pour l'organisation spatiale des quartiers que pour les constructions,
- étudier les éléments architecturaux dont nous disposons (murs, chapiteaux, bases ou fût de colonnes, stylobates de colonne en place)
- rechercher des parallèles sur d'autres sites antiques.

L'étude du quartier sud n'est pas encore terminée. Seuls les bâtiments de la façade bénéficient aujourd'hui d'une restitution. Les constructions en retrait de l'*ambitus* n'ont pour l'instant pas encore été abordées mis à part la *domus* au sud de la cour publique pour laquelle nous disposons seulement de quelques croquis. Le bâtiment à galeries et la *domus* orientale ne sont que partiellement conservés, il sera peut-être délicat d'en proposer des restitutions. Le bâtiment à stylobates, au centre de l'îlot est par contre complet, il fera l'objet d'une telle étude.

Pour 1997, nous avons décidé d'étendre nos réflexions aux bâtiments disposés de l'autre côté de la rue principale dans le quartier central de Monterfil. Comme pour l'îlot voisin et vu les moyens financiers réservés pour cette opération, nous avons opté pour une seule restitution de la dernière phase architecturale. Il s'est rapidement avéré que, pour bien comprendre l'état de cette façade au cours du III^{ème} siècle, il était nécessaire de réfléchir sur les deux phases architecturales précédentes. Une réflexion a donc également été menée sur le grand bâtiment commercial d'origine (seconde moitié du I^{er} siècle) et sur son évolution au cours du IInd siècle. Les deux mois programmés dans le budget 1997 ont également été consacrés à une reprise complète des données de la fouille de cette partie de la parcelle AB.79. Il a aussi été nécessaire de vérifier tous les relevés topographiques afin de disposer de documents de travail fiables. Cette étude n'est pas encore achevée. Comme pour le quartier sud, un important travail de dessin reste encore à réaliser (vues sous différents angles des restitutions, coupes de bâtiments ou du site représentant les restitutions. Nous ne pouvons présenter ici tous les résultats de cette collaboration. Le travail d'explication et de description des hypothèses

est programmé pour la fin de cette année 1997 et le début de l'année 1998. Nous nous contenterons de rappeler les grandes lignes de l'évolution architecturale des deux quartiers et d'apporter quelques éléments sur les portiques ouverts sur la rue principale.

Evolution des quartiers de Monterfil II :

Les premières constructions maçonnées apparaissent au cours de l'horizon II¹ dans le quartier sud (bâtiment 12 dit "à mosaïque" et bâtiment 13 dit "*domus* primitive").² Elles ne sont pas implantées directement en bordure de la rue du milieu du I^{er} siècle, un espace de 30 pieds³ de large (environ 8,90 mètres) est en effet conservé tout au long de cette rue, sauf dans la partie ouest de la façade ou une construction antérieure (bâtiment 10) bordait directement la rue. Ailleurs, cet espace que l'on pourrait dénommer "bande de respect" reste vierge de construction jusqu'à la réalisation, au début du IInd siècle, d'un programme architectural unique prenant en compte l'ensemble de la façade de près de 83 mètres.

Comment peut-on expliquer que l'espace, immédiatement au sud de la rue principale, reste non bâti jusqu'au début du second siècle ? Nous savons que les premiers bâtiments du quartier sud (n° 12 et 13) apparaissent au plus tôt vers la fin du règne de Tibère ou, plus probablement, au cours du règne de Claude. Nous savons aussi que les rues nord-sud de la trame viaire orthogonale ne sont mises en place que vers le milieu du I^{er} siècle. La rue orientale recouvrait ainsi quelques fosses

¹ Les horizons du site de Monterfil II :

Plusieurs articles publiés depuis 1985 ont fait état d'une succession de phases caractérisant l'évolution de ce site urbain. Le site de Monterfil ne bouleverse pas fondamentalement ce découpage chronologique. Nous y retrouvons cinq horizons archéologiques correspondant aux grandes évolutions perceptibles sur l'ensemble de l'agglomération (Fichet de Clairfontaine et al., 1985 ; Fichet de Clairfontaine et Kerebel, 1989).

L'horizon I concerne logiquement les premières occupations gallo-romaines du site. Ce premier horizon peut être considéré comme étant une phase d'implantation. Les vestiges qui nous sont parvenus sont cependant le plus souvent très perturbés et il est généralement difficile de les relier entre eux. A défaut de relations stratigraphiques claires, le mobilier archéologique reste alors le seul moyen de rassembler ces structures d'un ce premier horizon.

L'horizon II se différencie nettement du précédent. Il s'agit ici du réel développement de la ville au cours duquel la trame viaire sera installée et les premiers projets architecturaux maçonnés seront édifiés. Corseul acquiert à ce moment l'image d'une ville romaine.

L'horizon III se caractérise par une poursuite de l'essor architectural du site de Monterfil II. Des nouvelles constructions sont bâties et les premières modifications affectent des édifices antérieurs.

L'horizon IV constitue aussi la poursuite des évolutions architecturales des deux quartiers. Là encore, certaines constructions persistent alors que d'autres apparaissent, sont modifiées ou remplacées.

Enfin, *l'horizon V*, est plus difficilement perceptible. Cet horizon comprend tous les niveaux tardifs du site qui peuvent aussi bien correspondre à de réelles occupations qu'à de simples niveaux de récupération de matériaux.

² La numérotation des constructions fait à chaque fois référence à celle utilisée dans le rapport de fouille pluriannuelle de 1994. Seul le nom peut parfois avoir changé. Ainsi, dans le quartier sud, le bâtiment dit, à l'époque, public, est appelé désormais bâtiment à galeries afin de ne pas faire référence à un statut que nous ne connaissons pas.

³ Les mesures sont toujours prises à partir de l'axe des murs ou des colonnes et non à partir de leurs limites intérieures ou extérieures. A chaque fois, nous utilisons aussi un pied romain compris entre 0,296 et 0,297 mètres (*pes monetalis*).

d'extraction d'argile dont les comblements ont livré du matériel tibérien (environ 30 ap. J.-C.). A l'ouest, la seconde rue nord-sud, pourrait recouvrir un fossé comblé peu avant le milieu du I^{er} siècle. Nous ne pouvons dire si, à ce moment, la rue principale est-ouest, conserve encore sa grande largeur d'origine (environ 11 mètres). En effet, la construction du grand édifice commercial de la façade sud de l'îlot central, qui réduit la largeur de cette rue est-ouest, n'est datée que des années 50-70 de notre ère. Avant, quelques lambeaux de sols de schiste repérés semblent encore respecter la limite matérialisée par le fossé nord de la première rue alors que d'autres le recouvrent déjà (sol 1991-157)⁴. Il apparaîtrait en fait que le fossé nord soit légèrement décalé vers le sud bien avant la construction du grand portique de façade du bâtiment commercial. L'emplacement du fossé sud n'est quant à lui jamais modifié. Contrairement au sol 1991-157, que nous savons contemporain ou de peu postérieur à la création de la nouvelle chaussée est-ouest, nous ne pouvons dire si les premières constructions du quartier sud apparaissent bien avant, au même moment ou peu après la mise en place de la trame viaire définitive. Il semble cependant, que ces toutes ces réalisations respectent déjà un plan d'urbanisme programmant, dès le départ, la physionomie de la rue n° 1 dans son état final et les constructions de part et d'autre. Ce projet d'urbanisme qui, englobe le grand bâtiment commercial de la façade méridionale du quartier central, se réalisera ensuite sur un laps de temps relativement long (un demi-siècle environ). Un schéma logique voudrait en fait que l'on définisse la voirie dès l'élaboration du projet d'urbanisme et qu'ensuite, on s'attache à la construction des bâtiments commerciaux de part et d'autre. Dans le quartier central, les constructions semblent débiter peu de temps après l'achèvement de la voirie tandis que dans le quartier sud, il faut attendre un demi-siècle. Pendant ce temps, dans le quartier sud, on réserve un espace suffisant pour l'installation ultérieure de ces bâtiments de façade, cette réserve ayant pour conséquence de rejeter les constructions domestiques au-delà de la limite parcellaire que représente l'*ambitus*.

La mise en retrait des constructions privées par rapport à la rue principale de Monterfil II semblerait alors indiquer une volonté de préserver les abords immédiats de cette rue. On peut probablement voir dans cette démarche le souci d'assurer à cet axe important de l'agglomération une homogénéité des façades proches mais aussi, et peut-être plus, une volonté de réserver les abords immédiats de cette rue à des activités spécifiques, commerciales ou artisanales. Dans le quartier nord, cette volonté peut s'être traduite, au I^{er} siècle, par la réalisation d'un seul édifice à but commercial présentant, malgré une disposition sur trois terrasses et des hauteurs de colonnades différentes, une grande homogénéité sur toute sa longueur. Les données archéologiques semblent plutôt montrer que l'édification de la façade du quartier sud ne s'effectue pas en un seul programme. Ceci pourrait alors expliquer l'homogénéité moindre de cette façade.

⁴ Voir rapport intermédiaire 1996, p.17.

semblerait pas. Les bâtiments sont dans l'ensemble fortement arasés et généralement, seules les fondations sont conservées. L'état d'arasement de ces vestiges ne nous permet pas de disposer de réels liens stratigraphiques entre ces édifices. Nous avons donc tenu compte des matériaux utilisés dans leur architecture pour regrouper les bâtiments dans des phases. Les constructions de l'horizon II (bâtiment commercial du quartier central et dans le quartier sud, la *domus* orientale primitive et le bâtiment à mosaïque) sont à chaque fois caractérisées par des murs constitués de blocs de schiste ou de gneiss. Celles de l'horizon III, ont toutes des murs dont les fondations sont constituées de blocs de quartzite. L'utilisation exclusive de ce matériaux lors de cet horizon se confirme dans le quartier sud pour toutes les constructions de la façade et, au sud de l'*ambitus*, dans les nouveaux édifices remplaçant le bâtiment "à mosaïque" et la "*domus* primitive". Elle se retrouve également dans le quartier central où, les nouvelles fondations réalisées lors des premières modifications apportées au grand bâtiment commercial du I^{er} siècle sont également constituées de blocs de quartzite. L'utilisation de ce matériaux en fondation, apparaît en fait comme une particularité des projets architecturaux de la première moitié du 2nd siècle. Les murs en élévation étaient quant à eux constitués de petits moellons cubiques en granit comme le témoignent dans le quartier sud le bâtiment à galeries et celui à la cave. Ceci est aussi confirmé dans le quartier central par la demeure installée au centre de la façade orientale de l'îlot⁵. Dans le quartier sud, quelques bâtiments de cet horizon daté du début du IInd siècle conservent encore, dans leurs fondations de quartzite, de gros blocs de granit matérialisant l'emplacement des colonnes des portiques. Après le milieu du second siècle, il ne semble pas y avoir de préférence pour un matériau quelconque, les fondations et murs étant alors constitués de blocs variés en gneiss, schiste, quartzite ou granit.

Tous bâtiments appartenant aux de la première phase architecturale de cette façade.

Les bâtiments de l'îlot central :

La caractéristique essentielle de la façade méridionale de l'îlot central est la présence, malgré une organisation en terrasse nécessaire du fait d'un dénivelé important, d'une seule construction occupant toute la longueur de ce côté de l'*insula*. Ce bâtiment, à vocation artisanale et commerciale, se rapproche beaucoup, de part son architecture, d'édifices repérés sur les sites de Saint-Alban (*Verulanium*) ou de Xanten (*Colonia Ulpia Traiana*). Sur ces deux sites, une origine militaire des édifices n'est pas à exclure. Il semblerait s'agir de constructions à vocation commerciale données à des vétérans des légions. L'utilisation de mesures militaires (*pes drusianus*) pourrait aussi argumenter en ce sens. Un point important différencie les constructions de ces deux sites de celle de Corseul. En effet, le bâtiment de Monterfil est régi par le pied romain classique (*pes monetalis*). Ceci

De tels aménagements sont nécessaires du fait d'une pente assez importante de plus de

de l'îlot. Une première terrasse, à l'ouest, ne devait servir que le

⁵ Bâtiment abordé cette année dans les sondages 1 et 2.

semblerait peut-être indiquer qu'il est l'oeuvre de civil. On ne peut cependant exclure une origine militaire.

A l'origine, la construction se distingue par une série de pièces de taille différente s'apparentant à des boutiques, entrepôts ou ateliers. Il est bordé, au sud et au nord, par des portiques ouvrant l'édifice sur la rue principale et sur la cour intérieure de l'îlot. Chaque extrémité de la façade est occupée par une tour d'angle quadrangulaire. Entre ces deux éléments architecturaux, l'édifice présente une façade homogène même si, au rez-de-chaussée, les sols des pièces et des portiques s'étagent sur les trois terrasses alors que dans le ou les niveaux supérieurs, les planchers étaient à la même hauteur d'un bout à l'autre de l'édifice. A l'arrière de l'édifice, le portique du rez-de-chaussée pouvait être secondé, à l'étage, par une deuxième galerie desservant les pièces supérieures et disposant alors d'un niveau plan, cette disposition obligeant la mise en place, dans le portique inférieur, d'une colonnade constituée de colonnes ou piliers en bois de tailles croissantes d'ouest en est. Ce second portique pouvait être fermé par des fenêtres vitrées. Un tel aménagement ne devait pas exister sur l'autre façade, le portique y était simplement recouvert par une toiture venant s'appuyer sur le bâtiment.

Malgré les modifications postérieures, la construction gardera sa physionomie d'ensemble, seuls changeront les aménagements intérieurs. Les tours d'angles seront agrandies, quelques boutiques seront remplacées par des entrepôts ou halles plus vastes. Dans une dernière phase, un accès sera aménagé entre le portique de la rue principale et la cour intérieure au nord.

Les bâtiments du quartier sud :

Trois bâtiments apparaissent lors de la première phase architecturale de cette façade. Deux occupent les extrémités de la façade alors que le troisième est implanté au centre. Seuls les deux bâtiments aux extrémités de la façade disposent d'un portique ouvert sur la rue principale. Ces bâtiments sont composés d'une structure rectangulaire ceinturée sur deux côtés par un portique, les seules différences notables résidant pour le bâtiment occidental dans une superficie quelque peu supérieure et un cloisonnement intérieur distinguant deux pièces quadrangulaires. Les vestiges de la halle centrale sont fortement perturbés. Quelques stylobates isolés marquent encore l'emplacement des poteaux verticaux de l'ossature de l'édifice. Au nord et au sud, des fondations légères de quartzite matérialisent sans doute des murs de soutènement. Il n'y a pas ici de portique ouvert sur la rue. Entre le bâtiment central et les deux édifices aux extrémités, les espaces restent inoccupés.

Comme dans le quartier central, l'organisation de la façade s'effectue sur trois terrasses. De tels aménagements sont nécessaires du fait d'une pente naturelle importante de près de cinq mètres d'un angle à l'autre de l'îlot. Une première terrasse, à l'ouest, ne devait contenir que le

bâtiment d'angle. Plus en aval, une deuxième regroupait le premier espace non bâti et la halle centrale. Enfin, plus bas, la dernière terrasse comprenait le deuxième espace non bâti et le bâtiment de l'angle nord-est de l'îlot. Les arasements étant importants, il est difficile d'entrevoir sur le terrain la vision de ces terrasses. En effet, le site présente aujourd'hui une pente régulière d'une extrémité à l'autre de l'îlot. Pourtant, lorsque nous regardons l'évolution du bâti, il apparaît clair que, lors de la phase suivante, toutes les extensions s'opèrent à chaque fois des bâtiments existants vers les espaces libres. Ceci est par exemple le cas pour la deuxième terrasse où, la première halle est remplacée par une nouvelle construction plus importante qui, tout en gardant la même limite orientale, s'est agrandie vers l'ouest réduisant ainsi l'espace non bâti. De même, sur la troisième terrasse, les nouvelles constructions se développent vers l'ouest, en partant de l'édifice qui occupait déjà l'angle de l'îlot, pour venir s'appuyer contre le bâtiment au centre de la façade et ainsi occuper l'ensemble de l'espace qui était précédemment non bâti. Cet aménagement en terrasse est confirmé par une marche toujours en place appartenant à l'escalier entre les deuxième et troisième terrasses.

Les portiques des façades :

A l'inverse du portique de la façade de l'îlot central, nous disposons toujours, pour les dernières constructions de la façade du quartier sud, des blocs de fondation qui supportaient les colonnes des portiques ou à défaut, leurs emplacements. Ceci, nous facilite amplement la recherche des rythmes des colonnades de ces constructions, connaissance qui s'avère indispensable pour la compréhension de l'architecture de l'édifice en retrait. Les colonnades de la façade du quartier sud ne présentent pas, sur les trois terrasses, des rythmes identiques. A l'est, l'écartement entre chaque axe des colonnes est de 3,72 mètres (environ 12,5 pieds) alors qu'à l'ouest, il n'est plus que de 3 mètres (environ 10 pieds). Au centre, dans le portique du grand bâtiment de plan basilical, il est de 4,75 mètres (environ 16 pieds). Ces différences de rythme sont importantes car, elles auront aussi des répercussions sur les hauteurs des colonnades des trois terrasses.

En dehors des blocs de fondation, les vestiges lapidaires sont relativement rares sur le site. Quelques bases, fûts et chapiteaux, ont tout de même été retrouvés, il s'agit à chaque fois d'éléments architecturaux appartenant à l'ordre toscan. En cela, les quartiers de Monterfil II ne diffèrent nullement du reste de l'agglomération pour laquelle nous disposons déjà d'un nombre important d'éléments d'architecture majoritairement d'ordre toscan⁶. Les fragments de chapiteaux sont les plus nombreux. Ils présentent tous un profil similaire à quelques détails près: sous un abaque

⁶ P. Drouot, *L'histoire d'un site antique*, Paris, 1989, p. 15-22.

carré, l'échine se compose d'une doucine puis d'un cavet surmontés chacun d'un filet. Ensuite, sous un gorgerin tronconique, un astragale termine le fût. Il se compose à chaque fois d'un tore au-dessus d'un filet. Parfois, un cavet sous le filet complète cet ornement. Les fûts sont toujours lisses et parfois galbés. Ils s'appuient toujours sur les bases à l'aide d'un congé de raccordement pouvant être bien marqué sur certains. Deux types de base sont identifiables : une composée seulement d'un tore sous un filet et une autre, plus complexe, constituée de deux tores surmontés chacun d'un filet et séparés probablement par une gorge ou scotie également sous un filet. Cette dernière correspond à la base attique. La colonne toscane à base simple appartient selon P. Broise à l'ordre toscan classique (base toscane définie par Vitruve) alors que celle à base plus complexe ou base attique caractériserait plutôt l'ordre toscan provincial type⁷. Les chapiteaux trouvés sur le site de Monterfil II s'appliqueraient également, d'après leur profil constitué d'une superposition de doucines et cavets, à cet ordre provincial.

3,72 m Seule une base à tore unique découverte dans le bâtiment à la cave du quartier sud et conservant encore le départ du fût, autorise le calcul du diamètre de la colonne au-dessus du congé de raccordement (0,465 mètre). D'après P. Broise, les mesures de la colonne entière correspondent en moyenne à huit diamètres⁸. Si nous appliquons cette proportion à l'élément recueilli dans ce bâtiment, la hauteur de la colonne correspondant à cette base, serait alors de 3,72 mètres (0,465 x 8). Cette mesure correspond à l'écartement des stylobates supportant les colonnes du portique du bâtiment de l'angle nord-est du quartier sud. L'étude des écartements entre les blocs stylobates sur l'ensemble de cette terrasse orientale montre clairement que le rythme utilisé dans cette construction de l'angle de l'îlot (3,72 mètres) se poursuit jusqu'au grand bâtiment au centre de la façade. Il apparaît donc que, lors de la deuxième phase architecturale de la façade, il y ait une volonté de réaliser, sur cette terrasse, un portique homogène même si, au centre des deux entités apparues dans un deuxième temps, quatre blocs non conservés, ont des écartements plus restreints (2,06 mètres soit environ 7 pieds). Le rapprochement des colonnes à cet endroit traduit probablement une élévation plus importante dans cette partie de l'édifice. Le rythme de 3,72 mètres est en tout cas respecté de part et d'autre de ces quatre emplacements de colonne. Nous savons qu'au départ, seul le bâtiment d'angle est édifié, les deux autres pièces viennent plus tard occuper l'espace non bâti. Quelles solutions peut-on proposer ? On peut imaginer que dès la réalisation de la terrasse on a prévu cette colonnade. Dans ce cas, le premier bâtiment, à l'angle de l'îlot, disposait dès l'origine d'un portique organisé suivant ce rythme de 3,72 mètres entre chaque colonne. Ce portique aurait ensuite été prolongé vers l'ouest en respectant ce même rythme sauf à l'endroit où la colonnade supporte un ou

⁶ Analyse des blocs d'architecture de Corseul par Y. Maligorne, doctorant en Histoire ancienne, U.B.O., Brest

⁷ P. Broise, *Éléments d'un ordre toscan provincial en Haute-Savoie*, Gallia XXVII, 1969, p.15-22.

plusieurs étages débordant au-dessus de la galerie, nécessitant ainsi un rapprochement des piliers. Ailleurs, la colonnade ne supporterait qu'une toiture légère appuyée contre le mur du bâtiment. On peut aussi se demander si l'ensemble du portique n'a pas été refait lors de la création des deux nouvelles entités. Ceci voudrait alors signifier que ces portiques étaient facilement démontables. En aucun cas, les vestiges n'indiquent une telle disposition. Au contraire, il semble bien que les stylobates du bâtiment d'angle aient été implantés dès la création de la construction et qu'ils n'aient guère été déplacés et que donc, la colonnade de l'ensemble de la terrasse soit le résultat d'un projet initial réalisé en deux temps. L'élaboration en deux phases de la partie est de la façade semble aussi prouvée par un léger décalage entre le bâtiment d'angle et les deux entités le prolongeant vers l'est à l'emplacement de l'espace à l'origine non bâti.

L'utilisation, dans l'ordre toscan, du carré ou du cube semble la règle. Ceci se confirme parfaitement dans la partie basse du portique de la façade du quartier nord. La mesure de 3,72 mètres y est en effet appliqué tant dans l'écartement entre les colonnes que la hauteur de celles-ci ou la profondeur du portique. Le portique du bâtiment de l'angle nord-est de l'îlot sud ne répond pas complètement à cette logique d'utilisation d'un cube. Comme nous l'avons vu précédemment, l'écartement entre chaque colonne est de 3,72 mètres. L'utilisation d'une base similaire à celle trouvée dans le bâtiment à la cave permettrait de placer dans ce portique des colonnes dont la hauteur correspondrait à cette même mesure. La profondeur du portique au sud de la rue est différente de celle du portique du quartier central : 3,11 mètres (10,5 pieds) au lieu de 3,72 mètres (12,5 pieds). En amont, le léger décalage des murs des deux nouvelles entités apparaissant lors de la seconde phase architecturale aboutit à donner une largeur quelque peu supérieure au portique (3,28 m). Nous avons vu précédemment que, dans cette partie de la terrasse orientale, le portique présentait une réduction partielle du rythme de la colonnade à l'emplacement probable d'une élévation plus importante (2,06 mètres). Malgré cet écartement inférieur, il faut envisager quatre colonnes ayant une hauteur identique à celles qui, de part et d'autre, complètent le portique.

Plus en amont, la terrasse centrale est en partie occupée par une grande halle de plan basilical. La première construction ne dispose pas de portique ouvert sur la rue principale. La deuxième, plus grande, se caractérise par la présence, en bordure du fossé de la voie, de cinq fondations importantes marquant l'emplacement des colonnes du portique. Les deux fondations est et ouest sont parfaitement alignées dans l'axe des murs pignons de la construction, elles sont distantes d'un peu plus de 19 mètres soit, environ 64 pieds. La colonnade de façade comportait cinq colonnes dont l'écartement entre chacune avoisine 4,75 m (16 pieds). Si, comme dans la terrasse précédente, la

⁸ Ibid. note 4

hauteur des colonnes équivaut à la mesure entre les axes de chacune de ces colonnes, celle-ci serait alors pour ce portique de 4,75 mètres. Ceci nécessiterait un diamètre de colonne à la base de 0,59/0,60 mètre. La profondeur du portique est de 4 mètres. Enfin, pour la dernière terrasse et le bâtiment de l'angle nord-ouest, seuls deux stylobates du portique le long de la rue principale et distants de près de 2,70 mètres (9 pieds) sont conservés. Nous ne pouvons cependant considérer cette mesure comme celle de l'écartement entre les colonnes de cette galerie. En effet, nous sommes ici dans l'angle du bâtiment et, la première colonne après l'angle est systématiquement installée dans le prolongement du mur de fond de la galerie s'orientant vers le sud le long de la rue nord-sud qui borde à l'ouest l'îlot. Une telle situation avait déjà été rencontrée de l'autre côté du quartier où, entre la dernière colonne et le pilier d'angle, il n'y avait que 3 mètres d'écart alors que pour le reste de la colonnade, la mesure était de 3,72 mètres. Le rythme du portique du bâtiment de l'angle nord-ouest est en fait à rechercher entre cette colonne et le mur pignon oriental de l'édifice. La distance est proche de 11,90 mètres pouvant se répartir en quatre intervalles de 2,97 mètres environ soit 10 pieds. A l'inverse des portiques des deux autres terrasses, il apparaît que la profondeur de la galerie équivaut ici à la mesure du rythme de la colonnade. L'utilisation d'un cube de 10 pieds de côtés semblant bien attestée, les colonnes auraient donc chacune une hauteur de 2,97 mètres.

Les sols des trois portiques sont à chaque fois plans. Les trois terrasses étant alors à des niveaux différents, il est nécessaire d'installer des escaliers entre chacune d'elles. L'unique marche mise au jour entre le portique du bâtiment central et celui de la troisième terrasse en contrebas semble indiquer que ces escaliers étaient intégrés dans la structure des terrasses en amont. De même, on ne peut imaginer qu'il soit possible de circuler librement et partout entre ces galeries et la rue attenante, des marches devaient permettre d'y accéder depuis la rue qui, comme dans l'angle nord-est de l'îlot pouvait être à près de deux mètres en dessous du niveau de circulation de la galerie.

Dans sa configuration finale, la façade présente partout un portique à l'exception de la cour entre la construction de l'angle nord-ouest de l'îlot et le bâtiment central avec lequel elle pourrait fonctionner. Ces deux entités appartenant à la même terrasse, on peut penser que leurs sols sont au même niveau. Il serait alors probable que, sur son côté ouest, le grand bâtiment central s'ouvre également largement sur cette cour.

Enfin, à chaque extrémité, les portiques se poursuivent vers le sud pour longer les deux axes nord-sud de Monterfil. A l'est, la galerie est large de 10 pieds (2,97 mètres), l'entraxe entre les colonnes avoisine 2,40 mètres (environ 8 pieds). De l'autre côté, le portique le long de la rue nord-sud occidentale dispose de stylobates écartés de 2,76 mètres.

Pour les trois colonnades, rien n'indique qu'elles soient surmontées d'un entablement. L'arbalétrier de la charpente peut sans difficulté prendre appui sur les poutres installées au-dessus des chapiteaux des colonnes. Pour le portique de la terrasse orientale, onze rangées horizontales de tuiles viendraient recouvrir une charpente inclinée à environ 21°. Au-dessus des voliges, chaque tuile, d'un module de 0,31 x 0,41 mètre, chevaucherait alors celle de la rangée inférieure sur six centimètres. Des imbrices assurent l'étanchéité entre les tuiles. Des mesures similaires ou très proches peuvent être adaptées sur les deux autres portiques. Les modules des fragments de tuiles retrouvés sur le site varient de 0,30 à 0,32 pour 0,40 à 0,42 mètre.

CONCLUSION :

Les travaux sur le terrain ont été très limités cette année. Il s'agissait surtout de d'acquérir des connaissances sur la poursuite du site en amont de la réserve archéologique de Monterfil. La réalisation de ce travail sous forme de sondages non destructeurs limite bien entendu les résultats. Cependant, malgré une vision restreinte des vestiges, due à la faible superficie des sondages et à l'impossibilité d'en réaliser d'avantage, il nous semble que les résultats obtenus apportent des éclaircissements nouveaux sur l'organisation des quartiers de Monterfil. Ces nouvelles informations s'avèrent aussi intéressantes pour la compréhension du plan de l'agglomération. Un essai de modélisation de ce plan peut ainsi être proposé pour le centre de l'agglomération antique. Les franges de la cité restent moins connues car, en l'absence de positionnement exact de vestiges, de nombreuses incertitudes subsistent toujours.

Les travaux annexes se poursuivent régulièrement. L'étude architecturale entre désormais dans une phase nouvelle. Les travaux de reprise des données sont terminés, les premières hypothèses de restitution ont été présentées. Il nous faut maintenant affiner ces représentations et surtout travailler sur un descriptif explicatif des choix retenus. Le reste des travaux concerne surtout le mobilier archéologique susceptible d'apporter des éléments de datation. La distinction des différents horizons et le regroupement des structures dans ces phases ne semblent plus poser de grandes difficultés. L'analyse des données de terrain et l'évolution du bâti dessinée par l'étude architecturale concordent également.

Le travail de la dernière année de ce programme pluriannuel aura pour objectif la présentation d'un manuscrit destiné à la publication. Ce document constituera un bilan des fouilles réalisées sur Monterfil II depuis 1986. Aux données de terrain issues de ces fouilles s'ajouteront des réflexions sur l'ensemble de la ville afin de replacer le site dans l'agglomération antique. Après une présentation des données archéologiques, le site sera expliqué horizon par horizon en confondant à chaque fois les informations obtenues lors des différentes études (plan, stratigraphie, étude architecturale, datation à partir du mobilier). Nous essayerons alors d'étayer nos propos avec de nombreux documents graphiques ou photographiques susceptibles de faciliter leur compréhension. Dans la mesure du possible, des études particulières pourront être annexées au document.